

# Chapitre VIII

## Documents spécifiques à l'Assemblée Générale Mixte du 7 juin 2005

<b>8.1</b>	<b>RAPPORTS DU DIRECTOIRE</b>	145
8.1.1	Rapport de gestion du Directoire à l'Assemblée Générale Mixte du 7 juin 2005	145
8.1.2	Rapport spécial sur les options	174
<b>8.2</b>	<b>RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE</b> sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et sur les procédures de contrôle interne	175
<b>8.3</b>	<b>RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES</b>	180
8.3.1	Rapport général	180
8.3.2	Rapport spécial	182
8.3.3	Rapport sur les comptes consolidés	184
8.3.4	Rapport sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance relatif aux procédures de contrôle interne	186
8.3.5	Rapport spécifique d'audit des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés retraités IFRS de l'exercice 2004	187
8.3.6	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur l'attribution d'actions gratuites existantes	188
<b>8.4</b>	<b>RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE</b>	189
<b>8.5</b>	<b>RESOLUTIONS PRESENTEES PAR LE DIRECTOIRE</b>	190
<b>8.6</b>	<b>TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 DECEMBRE 2004</b>	193
<b>8.7</b>	<b>SOCIETES CONTROLEES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AU 31 DECEMBRE 2004</b>	194
<b>8.8</b>	<b>INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIERES DETENUES EN PORTEFEUILLE AU 31 DECEMBRE 2004</b>	195
<b>8.9</b>	<b>RESULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES</b>	196

## 8.1 Rapports du Directoire

### 8.1.1 Rapport de gestion du Directoire à l'Assemblée Générale Mixte du 7 juin 2005

Après une année 2003 en demi-teinte et contrastée selon les secteurs d'activité et les zones géographiques – médiocre en Europe, décevante aux Etats-Unis, bonne en Asie et excellente en Amérique du Sud – l'année 2004 a été l'année de tous les records.

Le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice s'est élevé à 3 037,8 M€, dépassant pour la première fois la barre symbolique des 3 milliards, en hausse de 27,9% par rapport au chiffre d'affaires de 2 375,5 M€ réalisé en 2003, sans variation significative du périmètre de consolidation d'une année sur l'autre.

Cette progression reflète principalement la croissance du niveau d'activité. Elle résulte de la combinaison d'un effet volume de +14,6% et d'un effet mix, prix et devises de +11,6%.

La croissance a été en s'accroissant tout au long de l'exercice, la progression globale du chiffre d'affaires étant de 15% au premier semestre comparé à la même période de l'année précédente, alors qu'au second semestre elle a été de 41%. L'effet volume explique l'essentiel de la croissance au premier semestre (+12,7% d'effet volume et +2% d'effet mix, prix et devises) alors que le second semestre, en plus de la continuation de la hausse des volumes, a bénéficié des hausses de prix décidées au premier semestre (+16,6% d'effet volume et +21,2% d'effet mix, prix et devises).

Tous les marchés ont enregistré une progression. La croissance du Groupe en 2004 a été tirée par la demande de tubes qui a progressé partout dans le monde, et tout particulièrement pour le forage pétrolier et gazier aux Etats-Unis et pour les centrales électriques en Chine.

Dans le domaine du Pétrole et gaz, la performance de l'activité est assez représentative de l'ensemble du Groupe : le chiffre d'affaires a progressé de 27,9% par rapport à 2003, en dépit de la baisse du dollar, sous l'effet conjugué de la progression des volumes et de l'augmentation progressive des prix de vente. Les ventes de tubes OCTG pour le forage pétrolier et gazier ont connu un net rebond aux Etats-Unis grâce à une reprise des investissements. Dans le reste du monde, la demande a augmenté de façon plus modérée, reflétant la prudence des grandes compagnies pétrolières en termes d'investissements, malgré le niveau élevé du prix du baril.

Le chiffre d'affaires réalisé dans l'Energie électrique a augmenté de 66,2% par rapport à 2003. Cette forte croissance est due en majorité aux investissements chinois dans les centrales de production d'électricité. Dans le reste du monde, la demande a progressé sous l'effet notamment des programmes de maintenance et de réhabilitation.

Dans le domaine des tubes et composants pour l'Automobile, le chiffre d'affaires a progressé de 10,8%, en particulier grâce à un bon niveau de livraisons de tubes sans soudure au Brésil.

L'amélioration de la conjoncture européenne a eu un effet direct sur l'activité Mécanique, dont le chiffre d'affaires a progressé de 30,5% par rapport à 2003. Dans le domaine de la Chimie-pétrochimie, le chiffre d'affaires a progressé de 22,3% avec une demande soutenue chez les distributeurs en Europe, au Brésil et aux Etats-Unis.

Le caractère mondial de l'activité du Groupe s'affirme année après année. En termes de répartition géographique, la part de la France est inférieure à 13% et la part du chiffre des ventes réalisée hors de l'Union Européenne élargie à 25 représente 57% du chiffre d'affaires du Groupe, en conséquence notamment de la progression de l'Asie et de l'Amérique du Nord. Rappelons qu'il y a moins de 10 ans, en 1996, avant la création de V & MTUBES, la part du chiffre d'affaires réalisée en France représentait 42% et celle réalisée hors de l'Union Européenne 27%.

Les charges d'exploitation augmentent de 24,5%. Cette augmentation est la résultante, d'une part d'une hausse de 48,2% des achats de matières premières, largement supérieure à l'augmentation des volumes (+14,6%) en conséquence de la hausse du coût des matières premières et, d'autre part, d'une hausse maîtrisée de l'ensemble des autres charges d'exploitation (+10,2%), qui ont néanmoins progressé sous l'effet de la hausse des frais de transports et de l'accroissement des dépenses d'énergie.

En 2004 Vallourec a donc globalement réussi à neutraliser l'impact de la hausse des prix des matières premières et de la baisse du dollar sur le résultat brut d'exploitation, grâce à l'augmentation des prix de vente. La hausse des volumes et, dans une moindre mesure, l'enrichissement du mix sont les principaux facteurs de la croissance du résultat brut d'exploitation qui ressort en hausse de 93,2%, à 424,7 M€ contre 219,8 M€ en 2003, et qui représente 14,0% du chiffre d'affaires contre 9,3% l'an dernier. Le ratio résultat brut d'exploitation sur le chiffre d'affaires s'est amélioré au cours de

l'année, passant de 11,3% au premier semestre 2004 à 16,2% au second semestre, au-dessus de l'objectif de haut de cycle (15%).

Après un résultat financier positif de 8,6 M€ (5,1 M€ en 2003) une perte exceptionnelle nette de 11,5 M€ (19,2 M€ en 2003) et un impôt sur les bénéfices de 69,6 M€ (22,8 M€ en 2003) le résultat net consolidé total pour l'exercice 2004 est un bénéfice de 251,8 M€, soit 8,3% du chiffre d'affaires, par rapport à un résultat de 77,0 M€, soit 3,2% du chiffre d'affaires, en 2003.

Le résultat net, part du Groupe, est un bénéfice de 135,7 M€ (14,2 € par action) par rapport à 39,7 M€ (4,2 € par action). Le ratio résultat net part du Groupe par rapport au résultat net total est aussi en progression et passe de 52% à 54%, reflétant le net redressement des activités hors V & M TUBES.

Dans ce contexte la situation financière s'est à nouveau améliorée notablement, malgré le remboursement en juillet 2004 de l'emprunt obligataire d'un montant de 76,2 M€ (500 MF) souscrit en juin-juillet 1996. Elle passe d'un endettement net de 73,2 M€ au 31 décembre 2003 à une trésorerie nette positive de 54,6 M€ au 31 décembre 2004.

Il est rappelé que le maintien d'une structure financière solide est un des éléments-clés de la stratégie de Vallourec. Dans des activités qui restent par essence cycliques, elle est la garantie pour le Groupe de pouvoir en toutes circonstances mener sa stratégie de façon indépendante et notamment d'être à même de saisir les opportunités de croissance qui, très souvent, se présentent à contre-cycle.

Dans le domaine des investissements industriels l'année 2004 a démarré sur un programme serré, dans le prolongement de l'année 2003. Ce programme a été revu progressivement en hausse pour répondre à la forte croissance de la demande de la clientèle. Le total des investissements de l'année s'est en définitive élevé à 94,1 M€ par rapport à 73,0 M€ en 2003 – année particulièrement basse – et une dotation aux amortissements des immobilisations de l'exercice 2004 de 94,8 M€. Mais il est important de noter que plusieurs programmes démarrés en 2004 seront poursuivis en 2005 qui sera en conséquence une année d'investissements élevés, de l'ordre de 150 M€. Il s'agit notamment de la poursuite de l'augmentation de la capacité en Allemagne pour la production des gros tubes chaudières principalement à destination du marché chinois et, au Brésil, de l'augmentation de la capacité du laminoir continu après l'investissement dans un nouveau four de réchauffement de billettes réalisé en 2004 ainsi que l'augmentation de la capacité de production en tubes OCTG.

Les principaux investissements réalisés au cours de l'année 2004 et les deux exercices qui l'ont précédée sont détaillés au chapitre IV,

paragraphe 4.4.1 du document de référence de l'exercice 2004 dont le présent rapport fait partie intégrante.

Le seul investissement financier de l'exercice (2 M€) a été la création en Corée avec la société Poongsan d'une joint-venture (50/50) dénommée Poongsan Valinox pour fabriquer localement, selon les technologies développées par Valtimet, des tubes soudés en aciers inoxydables et en titane destinés essentiellement aux marchés de l'énergie et du dessalement de l'eau de mer. La création de Poongsan Valinox est venue compléter le plan de développement de Valtimet en Asie où la société Changzhou Valinox Great Wall a triplé cette année ses capacités de production en Chine, confortant ainsi sa position de leader sur le marché chinois des tubes pour le refroidissement des circuits secondaires des centrales électriques dont la demande est en croissance constante.

Dans le domaine des tubes de précision étirés sans soudure en Europe les évolutions structurelles du marché ont conduit Vallourec Précision Etirage à rationaliser ses capacités de production par la fermeture de son Etablissement de Laigneville (Oise).

Valtimet Inc. a pris par ailleurs la décision de regrouper l'ensemble de sa production de tubes pour condenseurs en aciers inoxydables sur le seul site de Morristown (Tennessee) et a procédé à la fermeture de son site de Claremore (Oklahoma).

Par ailleurs Vallourec a cédé début 2005 ses activités d'assemblage et de composants pour l'automobile dans le Mercosur. La société Vallourec do Brasil Autopeças (203 millions de réals brésiliens / 55,9 M€) spécialisée dans l'assemblage de trains arrières pour Renault do Brasil et Peugeot-Citroën do Brasil a été cédée au groupe allemand Benteler. La société Vallourec Argentina (62 millions de pesos argentins / 17,1 M€ de chiffre d'affaires en 2004) spécialisée dans l'usinage de pièces et l'assemblage de trains arrières pour Renault Argentina a été cédée au management local.

Ces activités d'assemblage étaient éloignées du cœur de métier du Groupe, n'offraient aucune perspective d'atteindre la taille critique à horizon raisonnable et ne présentaient pas de réel intérêt stratégique. Le Groupe reste toutefois très présent dans le domaine des produits pour l'automobile au Mercosur au travers de V & M TUBES dont les ventes à ce secteur ont été en forte progression et offrent de belles perspectives, aussi bien sur le marché intérieur brésilien qu'à l'exportation.

Cependant l'événement majeur de l'exercice 2005 sera sans nul doute la prise de contrôle total par Vallourec de sa filiale V & M TUBES par le rachat de la participation de 45% dans celle-ci actuellement détenue par Mannesmannröhren-Werke (Salzgitter).

Cette opération a fait l'objet d'un protocole d'intention signé le 20 janvier 2005, l'accord définitif devant en principe intervenir courant avril. Elle est soumise à certaines conditions, notamment une décision favorable de la part des autorités compétentes en matière de concurrence et la matérialisation des financements nécessaires.

Le montant à verser par Vallourec pour cette acquisition s'élève à 545 M€. Il sera financé par de la trésorerie disponible, de la dette à long terme qui devrait être composée d'un emprunt à terme et d'une ligne de crédit bancaire, ainsi que par une augmentation de capital d'un montant de 125 M€, le panachage envisagé devant permettre de maintenir un ratio d'endettement d'environ 40%.

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de Vallourec, réunie le 25 février 2005, a d'ores et déjà délégué au Directoire les pouvoirs nécessaires pour réaliser (en coordination avec le Conseil de Surveillance) l'augmentation de capital qui sera effectuée avec maintien du droit préférentiel de souscription au profit des actionnaires. Elle devrait être finalisée dans le courant du second trimestre 2005. Le groupe Salzgitter/MRW a d'ores et déjà exprimé son intention de souscrire à cette augmentation de capital à hauteur de sa participation dans Vallourec, ainsi que de rester un actionnaire important. Le groupe Bolloré a également indiqué qu'il souscrirait pour sa part à l'augmentation de capital.

Cette opération aura pour conséquence de rendre caduc l'accord de co-entreprise signé entre Vallourec et MRW en 1997, en particulier les clauses portant sur les "domaines réservés" et sur le changement de contrôle. Vallourec aura ainsi :

- la maîtrise totale de la mise en œuvre de la stratégie de V & M TUBES (acquisitions, investissements industriels, etc.)
- une structure du Groupe plus cohérente qui fera gagner en lisibilité
- un accès à la totalité des résultats et du cash-flow de V & M TUBES.

L'opération devrait donc être très bénéfique tant sur le plan opérationnel que sur le plan financier.

## ● Pétrole et gaz

Le chiffre d'affaires réalisé sur le marché pétrole et gaz en 2004 s'élève à 1 106 M€ par rapport à 865 M€ en 2003, soit une augmentation de 27,9% strictement identique à celle du chiffre d'affaires global consolidé du Groupe. Sa part dans ce chiffre d'affaires reste donc inchangée, à 36,4%. Il reste très nettement le premier débouché du Groupe.

Les tubes que Vallourec destine à l'industrie du pétrole et du gaz sont pour une bonne part des tubes filetés destinés aux usages dits "verticaux". Ils sont utilisés dans les puits, soit pendant les opérations de forage, soit ensuite pour l'équipement et l'exploitation de ces puits. On désigne ces produits sous le nom de Oil Country Tubular Goods, en abrégé OCTG. Vallourec fournit également des line-pipes destinés à la collecte et au transport des produits pétroliers.

Dans le secteur pétrole et gaz l'année 2004 restera comme l'année du retour à un pétrole cher avec une progression du prix moyen du baril de l'ordre de 35% par rapport à 2003. Cette poussée s'inscrit dans le contexte d'une augmentation de la consommation mondiale tirée par la Chine et les Etats-Unis sur un rythme (+3,4%) que l'on n'avait plus vu depuis des années, alors que les capacités de production ont fonctionné à un niveau proche de la saturation. Le marché a réagi de façon très spéculative au risque de voir, au moindre incident, l'offre insuffisante à satisfaire la demande. Ces inquiétudes ont été par ailleurs nourries et amplifiées par de multiples tensions géopolitiques en Irak, au Venezuela, au Nigeria, en Arabie Saoudite, en Iran ou en Russie, pour ne citer que les plus importantes.

Dans ce contexte le nombre d'appareils de forage (rigs) en activité, qui est un indicateur significatif pour Vallourec de la demande pour ses produits OCTG, a été en nette amélioration en 2004.

Celle-ci a été particulièrement sensible aux Etats-Unis où le nombre d'appareils en activité a été en moyenne supérieur de 15% à 2003 et de presque 50% par rapport au point bas touché au printemps 2002. Cette activité est essentiellement concentrée sur les forages gaziers qui représentent plus de 80% des forages dans cette zone. Elle est portée par un prix du gaz historiquement élevé, en moyenne supérieure à 6 USD le m/btu en 2004 par rapport à un prix moyen de 5,5 USD en 2003, de 3,4 USD en 2002, et de 2/2,5 USD dans les années 1990/2000. Le Sénat américain vient par ailleurs d'autoriser l'exploration dans le nord de l'Alaska, interdite jusqu'alors pour des raisons de protection de l'environnement.

Au Mexique les compagnies de forages privées nouvellement arrivées sur le marché, qui participent à d'importants programmes

de développement gaziers et pétroliers dans le cadre de contrats d'alliance ou de fournitures de service, ont redonné de la vigueur à la demande. Au Brésil un certain nombre de nouveaux projets ont démarré en production, notamment en off-shore, visant à l'auto-suffisance en 2005.

La zone EAME (Europe, Afrique, Moyen et Extrême-Orient) n'a en revanche montré qu'une progression modeste (+3,6%) des forages en 2004. Au Moyen-Orient et en Afrique la lenteur de ce redémarrage s'explique à la fois par des facteurs géopolitiques et également par l'inertie due au délai de mise en place des financements nécessaires. Le marché de la Mer du Nord a en revanche montré des signes très encourageants de reprise au 4<sup>ème</sup> trimestre grâce à l'arrivée des "indépendants" qui reprennent progressivement les places laissées libres par les "majors". Cette tendance devrait s'affirmer en 2005.

Au total, dans le monde entier (Chine et ex-URSS exclus) l'année 2004 a été en moyenne en progression de 10% par rapport à 2003.

Il reste à l'évidence des marges de progression importantes tant la création de nouvelles capacités de production et l'accélération des programmes d'exploration apparaissent comme une nécessité incontournable après des années de sous-investissements chroniques des opérateurs pétroliers. Toute la question est de savoir à quel rythme ces investissements seront réalisés. Celui-ci dépend étroitement du niveau de confiance des intervenants, notamment pour ce qui concerne le maintien d'un prix de baril élevé, gage de rentabilité des nouveaux investissements.

La majorité des observateurs est convaincue que la situation actuelle de prix élevés n'a aucune raison de se modifier à court terme et que le baril restera élevé, au moins en 2005 et très probablement au-delà. Tous les facteurs et tensions du marché restent présents, qu'il s'agisse du fort niveau de la demande que l'Agence Internationale de l'Energie a revu récemment (début mars 2005) en hausse pour 2005, et qu'elle prévoit désormais à 2%, des troubles géopolitiques et des goulots d'étranglement de raffinage.

Dans ce contexte l'OPEP qui, avec environ 40% de la production mondiale, joue un rôle directeur sur le marché, a déclaré qu'elle abandonnait l'objectif d'une fourchette de prix entre 22 et 28 USD qu'elle annonçait depuis plusieurs années, soulignant que celui-ci était devenu irréaliste compte tenu de l'évolution réelle des marchés. Elle est maintenant prête à défendre un plancher de l'ordre de 35 dollars (qualité Brent) arguant que ce relèvement – qui est déjà plus qu'inscrit dans les faits puisque au moment de la rédaction du présent rapport, en mars 2005, le baril battait de nouveaux records

historiques, au-dessus de 50 USD – serait sans risque pour la croissance mondiale. Le fait est que les observateurs sont unanimes pour constater que la hausse du prix du baril n'a pas étouffé la croissance de la demande mondiale de pétrole et que, par ailleurs, la faiblesse du dollar permet d'en amortir les effets. On ne voit pas, dans ces conditions, de motif de craindre à court terme un fléchissement de l'activité de forage qui, au contraire, à toutes les raisons de continuer à progresser, d'autant que la pression du marché pour que soient augmentées les capacités de production est très forte.

## ● Energie électrique

Dans ce secteur les produits fabriqués par le Groupe sont des tubes en aciers au carbone, alliés et inoxydables ou en titane, destinés aux circuits primaires et secondaires des centrales électriques, avec des spécialités pour lesquelles les concurrents sont très peu nombreux comme dans les tubes pour générateurs de vapeur nucléaire ou les gros collecteurs de centrales classiques dont le diamètre peut atteindre 1,5 m et l'épaisseur 30 cm. Tous ces tubes ont des caractéristiques techniques très sophistiquées et doivent notamment être capables de résister aux conditions sévères de température et de pression que l'on retrouve dans toutes les centrales.

Dans le domaine des centrales électriques, qu'elles soient classiques (combustible fossile) ou nucléaires, le délai moyen de construction est de plusieurs années et la livraison de nos produits intervient dans la deuxième phase de la construction. Cela explique que les conséquences des changements de tendance du marché ne sont perçues qu'avec un important décalage dans le temps. C'est la raison pour laquelle, alors que le marché mondial de construction de centrales neuves était de nouveau réorienté très favorablement, avec des perspectives excellentes pour les années à venir, l'année 2003 avait été paradoxalement une très mauvaise année dans ce secteur, subissant encore le contre-coup de la crise monétaire asiatique de 1997 qui avait gelé tous les projets dans cette zone, ainsi que l'arrêt des mises en chantier de nouvelles centrales à cycle combiné aux Etats-Unis, suite à l'affaire Enron.

Le retournement de tendance, commencé en 2003 mais trop tard pour se traduire dans les chiffres, s'est concrétisé en 2004 à des niveaux qui ont dépassé nos prévisions. Alors que le chiffre d'affaires réalisé dans le secteur de l'énergie électrique avait reculé de 16,8% l'année dernière, sa part relative dans le chiffre d'affaires consolidé du Groupe revenant à 11% par rapport à 13,3% en 2002, l'année 2004 a enregistré une progression du chiffre d'affaires dans ce domaine d'activité de 66%. Il s'est élevé à 467 M€ par rapport à

281 M€ en 2003. La croissance a été s'accroissant tout au long de l'année, le chiffre d'affaires du second semestre s'inscrivant en progression de 36% par rapport au premier semestre. La part de ce secteur dans le chiffre d'affaires consolidé du Groupe est remontée en conséquence à 15,4%.

Ce sont bien évidemment les besoins du marché chinois qui ont été le moteur principal de cette progression mais le reste de l'Asie (Taiwan, Corée, Inde...) a également été bien orienté. La forte croissance de l'économie chinoise, dont le taux est supérieur à 10% par an, entraîne d'énormes besoins en électricité. Les autorités ont décidé de multiplier par trois la capacité électrique installée pour la faire passer de 380 GW en 2003 à 1 100 GW en 2030. Le programme de construction de centrales devrait donc passer à plus de 35 GW/an pendant plusieurs années. En fait il a été lancé plus de 45 GW en 2004 et 2005 s'annonce au même niveau, les programmes étant dopés en outre par la perspective des Jeux Olympiques de 2008. Il s'agit essentiellement de centrales thermiques alimentées au charbon, mais il y aura progressivement de plus en plus de centrales alimentées au pétrole ou au gaz naturel. Par ailleurs, il se confirme que le programme nucléaire chinois va être relancé avec vigueur, 4 centrales étant déjà prévues à court terme, qui constituent la première étape d'un programme qui devrait en comporter 36 jusqu'en 2020. Il va se poursuivre au rythme de 2 GW nucléaires par an jusqu'à 2015 et 4 GW au-delà.

Vallourec est bien placé pour tirer profit de cet emballement de la demande, d'une part grâce aux produits spéciaux (tubes chaudières en alliages spéciaux, gros tubes collecteurs, réchauffeurs cintrés), pour lesquels le Groupe a une position de leader mondial largement détaché de ses concurrents immédiats, d'autre part grâce à son implantation industrielle locale.

Changzhou Valinox Great Wall livre depuis son usine près de Shanghai la majorité des besoins du marché chinois pour les circuits secondaires des centrales. Une forte augmentation de la capacité de cette usine a été réalisée en 2004, aboutissant à un quadruplement de la production en 18 mois. Afin de renforcer sa présence en Asie, Valtimet a créé en 2004 une joint-venture (50/50) avec la société coréenne Poongsan pour la fabrication en Corée de tubes en aciers inoxydables et en titane destinés principalement aux marchés de l'énergie. La nouvelle société, dénommée Poongsan Valinox, a été opérationnelle dès fin 2004 et fournira en priorité les besoins de la Corée et du reste de l'Asie. Elle sera particulièrement bien placée pour satisfaire les besoins futurs de la Corée en tubes pour ses centrales électriques.

Cette forte demande asiatique qui devrait se maintenir à un haut niveau dans les années à venir (le relais de la Chine étant pris par l'Inde) pourrait être accompagnée d'une reprise progressive des marchés européens et américains.

En Europe, après quelques frémissements en 2003 on a constaté un léger réveil en 2004. La croissance des besoins énergétiques liée à une reprise de l'économie, le renchérissement du pétrole et du gaz, les préoccupations écologiques liées au protocole de Kyoto, entraînent une renaissance du nucléaire. C'est ainsi que Valtimet a livré les condenseurs pour la centrale d'Olkiluoto en Finlande, première centrale nucléaire neuve construite en Europe depuis longtemps. D'autres projets de centrales neuves sont à l'étude, voire lancés (comme l'EPR français) et les centrales existantes font l'objet d'importants programmes d'entretien et d'améliorations.

Sur le marché américain, la bulle spéculative liée au scandale Enron avait, en se dégonflant, entraîné une extrême faiblesse du marché en 2003. L'année 2004 a marqué incontestablement le début de la reprise avec des projets d'amélioration de centrales thermiques et nucléaires. Après avoir livré en 2004 les tubes générateurs de vapeur de la centrale nucléaire de Watts Bar, Valinox Nucléaire livrera en 2005 ceux de la centrale de Comanche Peak. La livraison de la commande de Watts Bar, dont les spécifications techniques étaient les plus sévères jamais vues, a été une réussite reconnue et a permis de renforcer notablement, s'il en était besoin, l'image du Groupe dans ce métier où il ne reste que trois intervenants au niveau mondial.

## ● Automobile

Les produits du groupe Vallourec destinés à l'automobile sont fabriqués en Europe et au Mercosur et livrés presque exclusivement sur ces deux marchés dans un rapport qui a été en 2004 de 70% pour l'Europe et de 30% pour le Mercosur. Il s'agit pour environ les 3/4 de tubes de précision (étirés et soudés) utilisés par les constructeurs ou leurs équipementiers et pour 1/4 de composants ou sous-ensembles.

Le chiffre d'affaires réalisé par le Groupe en 2004 dans le secteur automobile s'est élevé à 501 M€ par rapport à 452 M€ en 2003 soit une progression de 10,8%. Il s'agit d'une bonne performance qui fait revenir le chiffre d'affaires au meilleur niveau connu en 2000 (503 M€) alors que, dans l'intervalle, le Groupe s'est séparé de la société Jacot (tubes pour l'environnement moteur et corps de vérins) en 2001 et a arrêté en 2003/2004 les activités de la société

Vallourec Composants Automobiles Hautmont (fabrication de pièces de structure). En revanche la part de l'activité automobile dans le chiffre d'affaires consolidé du Groupe baisse de 19% à 16,5% : c'est la contrepartie de la faible amplitude de la cyclicité dans ce domaine d'activité.

L'augmentation globale de 10,8% du chiffre d'affaires est à comparer avec la modeste progression des immatriculations en Europe qui n'a été en 2004 que de 2,1% et de 1,7% dans l'Europe élargie. La meilleure performance du Groupe s'explique par une augmentation sensible de l'activité au Mercosur ainsi qu'à la présence en Europe sur des modèles qui ont eu un fort succès en clientèle, tels la Renault Mégane II ou la Peugeot 407.

Dans le domaine des tubes étirés de précision le Groupe a continué de développer et élargir son offre de produits à hauts standards de qualité tels que les tubes pour arbres à cames, pour injection à haute pression et airbags. Mais le développement de ces produits n'assure pas une charge équivalente à celle correspondant aux produits qui disparaissent. Certains produits simples tels que les entretoises ou les enveloppes d'amortisseurs sont de plus en plus réalisés par des fabricants situés dans des pays à bas coûts de main d'œuvre et l'élargissement de l'Europe ne contribue pas à freiner le phénomène. Cette diminution globale d'activité, dont l'évolution ne peut que se poursuivre, a conduit à étudier puis à décider la fermeture d'une usine (Laigneville/Oise) pour mieux concentrer les productions restantes sur les autres sites d'étranger.

L'activité tubes de précision soudés a poursuivi son redressement après la difficile année 2002 caractérisée par des problèmes de démarrage d'une nouvelle ligne de soudage. La fin de l'année a été marquée par d'intenses discussions avec des fournisseurs de feuillards en acier et avec les clients au sujet de l'augmentation du prix de l'acier. Ces discussions se sont achevées sur des bases qui ne compromettent pas les résultats 2005.

L'utilisation de tubes en aciers inoxydables continue de se développer. L'augmentation des températures de fonctionnement des moteurs, la réduction des émissions de gaz polluants, les normes de recyclage sont autant d'éléments favorisant l'utilisation de l'inox. Les volumes fabriqués par Valtimet à destination du secteur automobile sont, en conséquence, en progression régulière.

Dans le domaine des tubes pour roulements, dont le principal débouché est la construction automobile, la demande soutenue a compensé la perte de parts de marché chez certains clients importants, notamment Timken Europe qui a décidé d'approvisionner l'ensemble de ses besoins en interne.

Dans le domaine des composants automobiles en Europe l'année a été bonne pour la société Vallourec Composants Automobiles Vitry qui a bénéficié du succès des modèles Peugeot 407 et Citroën C4 sur lesquels elle est attributaire de prolonges. Ces prolonges de berceaux moteur sont une solution tubulaire innovante, à déformation programmée, destinée à absorber de l'énergie en cas de choc violent à l'avant du véhicule. Par ailleurs, l'annonce de la coexistence pendant un certain temps de la Peugeot 206 avec la future 207 est une bonne nouvelle pour le Groupe, présent sur les deux modèles.

Pour V & M do BRASIL l'année 2004 a été une année record de production pour les principaux marchés du secteur automobile au Brésil (voitures, camions et bus, semi-remorques, machines agricoles et véhicules de chantier). Ces records ont été atteints grâce à une reprise confirmée du marché domestique et surtout grâce au développement spectaculaire des exportations qui ont représenté en moyenne 30% de la production des clients.

S'agissant de Vallourec do Brasil Autopeças Ltda l'année 2004 a vu au Brésil un très net redressement de l'activité pour Peugeot ainsi qu'une activité plus soutenue pour Renault, permettant une croissance de l'activité d'assemblage de presque 30% par rapport à 2003. Cette augmentation d'activité s'est bien sûr traduite par de meilleurs résultats. Vallourec Argentina a également vu un léger mieux dans son activité d'assemblage de trains arrière pour Renault.

Néanmoins ces activités d'assemblage restaient – ainsi que cela a déjà été mentionné – très éloignées de l'activité principale du Groupe et les deux sociétés, Vallourec do Brasil Autopeças Ltda et Vallourec Argentina, ont été cédées début 2005.

L'impact de ces cessions aurait ramené le chiffre d'affaires réalisé dans l'automobile en 2004 à 430 M€, soit 14,5% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe, dont 82% en Europe et 18% au Brésil. La part composants aurait été de 12%, mais constituée uniquement de pièces à forte valeur ajoutée.

## ● Mécanique

Ce secteur d'activité est pour Vallourec celui qui suit le plus étroitement l'évolution de la situation économique générale, avec une forte dominante européenne.

Les débouchés sont principalement liés d'une part à l'activité automobile, à travers les besoins de tous les sous-traitants fabricants de pièces mécaniques et, d'autre part, aux investissements industriels en général pour tous les produits intégrant des parties tubulaires appelées à travailler sous contrainte de résistance et/ou de pression :

biens d'équipements (machine-outil, machinisme agricole, engins de levage), tubes de circuits hydrauliques, axes, vérins...

Après quatre années consécutives d'érosion des ventes le chiffre d'affaires réalisé par Vallourec sur le marché de la mécanique a enfin connu en 2004 un rebond important. Avec une progression de 30,5% il est passé de 328 M€ en 2003 à 428 M€ cette année, revenant nettement au-dessus du meilleur niveau de l'année 2000, qui était de 379 M€. La progression des ventes a été continue sur l'exercice, le second semestre 2004 montrant une augmentation de 25% par rapport au premier semestre. Globalement la part du chiffre d'affaires réalisé sur le marché mécanique par rapport au chiffre d'affaires consolidé du Groupe est en très légère progression, passant de 13,8% en 2003 à 14,1% cette année. Les volumes vendus par le Groupe dans ce secteur ont été sensiblement supérieurs à 2003. Partout où cela a été possible les hausses des matières premières ont été répercutées dans les prix de vente. Cette démarche a été réalisée progressivement et le rattrapage, encore incomplet, se prolonge en 2005.

S'agissant des tubes pour la mécanique, l'industrie et les usages généraux, la clientèle est constituée pour une part importante de petites et moyennes entreprises qui s'approvisionnent sur le circuit du négoce. Ce mode de distribution a pour conséquence l'amplification, au travers des variations de stocks, des tendances du marché en fonction des anticipations des négociants. Compte tenu de la conjoncture très médiocre du secteur depuis 2001 les distributeurs, après avoir procédé dans un premier temps à un déstockage important, maintenaient depuis 2002 leurs stocks au niveau le plus bas possible, privilégiant une politique attentiste et ne procédant qu'à des commandes de renouvellement. Après le redémarrage de la demande en Asie et aux Etats-Unis en 2003, le net redressement du marché européen en 2004, tiré notamment par le négoce allemand pour les besoins de l'exportation dans le secteur de la machine-outil, a totalement modifié le comportement des donneurs d'ordre.

Les commandes ont été dopées par les craintes des intermédiaires et des utilisateurs finaux à la fois d'être confrontés à une pénurie de produits, à l'instar de la situation observée dans le secteur de la sidérurgie et, d'autre part, de voir continuer l'emballement des prix qui a renchéri de façon continue les coûts de réapprovisionnement. Dans ces conditions on a assisté à une accélération de la demande qu'il a fallu tempérer pour pouvoir satisfaire tous les clients traditionnels. Les délais se sont allongés et il a fallu pratiquer une certaine sélectivité. Il en résulte que, même s'il y a eu une certaine reconstitution des stocks en 2004, la part spéculative de celle-ci reste

probablement limitée. La demande ne montrait aucun signe de fléchissement, début 2005.

Les produits de spécialités – tubes pour sondages miniers, ébauches bouteilles – ont continué de connaître un niveau de demande soutenu. Les tubes pour sondages miniers ont bénéficié en particulier du fort développement des activités minières liées aux énormes besoins actuels en matières premières.

## ● Chimie-pétrochimie

Le groupe Vallourec développe dans ce secteur d'activité une large gamme de produits en aciers au carbone, alliés ou inoxydables, ainsi qu'en titane, répondant aux exigences spécifiques de chaque utilisation : températures basses ou élevées, atmosphères agressives, contraintes particulières. Les produits les plus courants sont les tubes de conduite (line pipes), tubes échangeurs lisses, nervurés ou ailetés, tubes de four, fonds, courbes et raccords, que l'on retrouve dans les installations de raffinage pétrolier et de production de la chimie et de la pétrochimie, en premier équipement ou pour la maintenance.

Pour Vallourec c'est le secteur de la pétrochimie qui est le principal débouché. Il s'agit d'un marché mondial. Les ventes sur le continent nord et sud américain représentent environ la moitié du chiffre d'affaires total, bénéficiant localement de l'implantation des filiales V & M STAR et V & M do BRASIL. L'autre moitié est réalisée sur l'ensemble des autres continents : Europe, Moyen et Extrême Orient, Afrique du Nord et du Sud, zone australe.

Le chiffre d'affaires réalisé par le Groupe dans le secteur de la chimie-pétrochimie en 2004 s'est élevé à 334 M€ par rapport à 273 M€ en 2003, soit une progression de 22,3%, plus forte au second semestre qu'en début d'année. Comme dans les autres secteurs les volumes de 2004 ont été supérieurs à ceux de 2003 et les prix de vente ont été progressivement augmentés pour compenser les hausses de matières premières. La part relative dans le chiffre d'affaires consolidé du Groupe est néanmoins en léger recul et s'élève à 11% par rapport à 11,5% l'année dernière.

La demande a surtout été alimentée dans la pétrochimie par les besoins de la maintenance ou les petits investissements de process réalisables à délais courts. Elle a été en particulier soutenue par les besoins de l'industrie du raffinage qui, très sollicitée cette année en parallèle avec la croissance de la consommation de produits pétroliers, a fonctionné à pleine capacité.

Cette demande passe majoritairement par le circuit de la distribution, sauf dans le cas des grands projets qui restent pour l'instant très peu nombreux. Comme dans le secteur de la mécanique les négociants, qui s'efforçaient depuis plusieurs années de maintenir leurs stocks au strict minimum, ont été confrontés à une reprise plus vigoureuse que prévu de la demande, dopée par la crainte d'une éventuelle pénurie de produits et de la poursuite du renchérissement des prix. Compte tenu de la limite imposée par sa capacité globale de production le Groupe a été amené à pratiquer là aussi une certaine sélectivité et à se concentrer sur les produits les plus rentables et les clients les plus fidèles. C'est donc dans un contexte favorable que l'année 2005 a été abordée.

Pour le futur, au-delà des besoins à court terme liés principalement à la maintenance et à la mise à niveau des installations existantes, eu égard notamment aux normes de plus en plus contraignantes dans ce type d'activités, la nécessité de créer de nouvelles capacités de production importantes et modernes dans le domaine du raffinage apparaît incontournable. De nombreux projets existent dans toutes les régions du monde, que nous avons déjà mentionnés depuis plusieurs années. Ces projets sont parfaitement identifiés et correspondent à des besoins réels : il faut se souvenir que les capacités mondiales de raffinage sont aujourd'hui à peine supérieures à leur niveau de la fin des années 80. Aux Etats-Unis en particulier, où les goulets d'étranglement du raffinage ont perturbé la production en 2004, aucune capacité nouvelle importante n'a été créée depuis 1976. La vraie question est de savoir à quel horizon on peut espérer voir ces projets se concrétiser. Le maintien d'un prix élevé du baril de pétrole, et ses conséquences sur les marges à tous les niveaux de la chaîne, ne peut être qu'un facteur positif.

Le secteur de la chimie traditionnelle a connu en 2004 une relative embellie après plusieurs années noires qui a eu quelques retombées positives, mais limitées, en termes d'investissement. En revanche il se confirme que le marché du dessalement de l'eau de mer est en pleine expansion et devrait continuer à connaître une croissance importante dans les années à venir, non seulement au Moyen-Orient mais dans le monde entier.

## ● Autres

Les marchés classés dans cette rubrique sont essentiellement ceux de la construction et de l'aéronautique. Leur part relative dans le chiffre d'affaires consolidé de Vallourec est passée de 7,5% en 2003 à 6,6% en 2004.

Pour ce qui concerne la construction il s'agit des grands ensembles architecturaux pour la construction desquels le Groupe propose une gamme complète de tubes de structure et de profils de très haute qualité. Ces projets se sont multipliés dans les années récentes et ont entraîné une demande soutenue pour ce type de produits.

L'architecture moderne privilégie en effet de plus en plus fréquemment l'utilisation de l'acier, seul ou en association avec d'autres matériaux, verre notamment. Les importants progrès technologiques réalisés dans le domaine de la résistance des aciers permettent maintenant de concrétiser des projets alliant audace et esthétique qui auraient été auparavant irréalisables. Les références spectaculaires se multiplient : aéroport de Bangkok, nouvelle gare centrale de Berlin, Stade de Wembley à Londres, Bernabeu à Madrid, stades de football couverts de Düsseldorf et de Gelsenkirchen, Siège de la Swiss Ré à Londres, etc. Les Jeux Olympiques en 2008 à Pékin et l'exposition internationale de Shanghai en 2010 offrent de très vastes perspectives sur lesquelles le Groupe a déjà commencé à travailler.

Les produits fabriqués par Vallourec pour le marché de l'aéronautique sont essentiellement les tubes de circuits et canalisations d'air conditionné en acier inoxydables ou en titane. Le marché est reparti à la hausse en 2004, particulièrement en Europe avec les succès enregistrés par Airbus. Cela a créé un effet très favorable d'augmentation des volumes. Malheureusement, bien qu'une partie des contrats sur le marché européen soit maintenant libellée en euros, le faible niveau du dollar a intensifié la pression concurrentielle.

Cette reprise justifie l'investissement réalisé en 2003 par Spécitubes dans l'installation d'un nouveau laminoir à froid, le plus performant d'Europe, mais les difficultés d'approvisionnement en titane n'ont pas permis d'en tirer cette année tout le parti escompté. Elle a néanmoins permis une forte amélioration des résultats.

## RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

- Les efforts de R&D pour des matières premières de base compétitives se poursuivent depuis plusieurs années chez **V & M do BRASIL** au niveau de la sélection des arbres, la nutrition de la forêt et la carbonisation du charbon de bois. Ce matériau se confirme être ainsi un excellent substitut économique au coke pour les hauts fourneaux.
- Les équipements de **V & M FRANCE** aciérie de Saint-Saulve sont pleinement opérationnels en traitement sous vide et en forgeage, notamment des aciers à 9% et 13% de chrome. La simulation numérique a été introduite pour optimiser les procédés.
- Le secteur **pétrole et gaz** a vu la position de leader de **V & M TUBES** se renforcer pour les grades d'acier et de joints "premium" destinés aux puits utilisant les dernières technologies d'exploitation : mer profonde, forages profonds, corrosion accrue. Des projets importants ont ainsi été livrés au Brésil, aux Etats-Unis, en Afrique et en Indonésie.

La ligne de produits VAM TOP continue sa progression et confirme qu'il va devenir le nouveau standard en remplacement du NEW VAM.

Le VAM Riser, destiné aux applications en mer profonde, poursuit son développement et a été mis en œuvre avec succès notamment aux Etats-Unis. Ces produits, très sollicités en fatigue, nécessitent des développements technologiques pointus et des moyens de tests spécifiques.

Le joint fileté VAM ET conserve son étanchéité au gaz après expansion du diamètre intérieur de la colonne de tubes, à l'intérieur du puits, et permet ainsi d'accroître substantiellement la production. C'est pourquoi le groupe Shell a poursuivi sa mise en œuvre, notamment sur des produits à 13% de chrome pour la Malaisie.

Le respect de l'environnement est au cœur de nos développements puisque CLEANWELL, une lubrification non polluante des connexions filetéées, a été mis au point. CLEANWELL permet d'éviter l'utilisation de graisses, protège la connexion contre l'oxydation, et facilite sa mise en œuvre. Plusieurs clients ont exprimé le désir d'en faire leur nouveau standard.

Un développement de trois ans a été nécessaire pour concevoir, valider et industrialiser le joint VAM HTF qui présente un encombrement réduit, un excellent comportement sous efforts combinés et une exceptionnelle résistance au couple. Sa commercialisation s'annonce prometteuse.

- Le Groupe développe dans l'**automobile** de nombreuses solutions tubulaires entre autres pour la liaison au sol et la structure. Des conférences et manifestations ont donné l'opportunité de montrer le potentiel de l'acier et des tubes pour de nouvelles applications Automobiles, notamment en matière de sécurité.

Une véritable ligne de produits s'est fait jour avec le développement de pièces tubulaires "à déformation programmée" destinées à absorber l'énergie d'un choc grande vitesse à l'avant du véhicule. Ces solutions tubulaires, qui contribuent à la sécurité des véhicules, sont très innovantes et très compétitives comme l'atteste leur extension à de nombreux véhicules.

Les tubes soudés inoxydables maintiennent leur progression dans le domaine des descentes de réservoir et des applications hydroformées comme les circuits de recirculation de gaz d'échappement.

La société **Vallourec Précision Soudage** s'appuie maintenant sur sa nouvelle ligne de soudage et ses possibilités techniques étendues pour le développement de produits de sécurité automobile nécessitant des capacités exceptionnelles de déformabilité, principalement pour l'hydroformage. Sa gamme géométrique s'est, de plus, étendue aux profils rectangulaires utilisés dans les structures automobiles.

- Le secteur de l'**énergie électrique** a vu une demande soutenue de la Chine pour la construction de centrales thermiques qui utilisent de nombreux tubes de diamètres et de nuances très variés et pour lesquels le Groupe occupe une position de leader.

Le développement, pour ce secteur, d'une nouvelle nuance à 12% de chrome pour un fonctionnement de centrales à température plus élevée se poursuit avec des essais de validation de longue durée. Cette nuance a retenu plus particulièrement l'attention de nos clients en raison de ses propriétés de résistance à l'oxydation à chaud.

- Les références du Groupe dans l'architecture des **bâtiments** et édifices se multiplient et s'étendent géographiquement. En parallèle avec les grands édifices publics, comme ceux de Düsseldorf, Munich et l'aéroport de Bangkok. Des solutions très innovantes sont également développées pour le marché des bâtiments industriels, notamment au Brésil.

Les **communautés de procédés** se développent activement au sein du Groupe et permettent des progrès rapides par partage des meilleures pratiques pour les procédés principaux, notamment pour le filetage de joint qui a ainsi beaucoup progressé.

## INFORMATIONS FOURNIES EN APPLICATION DU 4<sup>ème</sup> ALINEA DE L'ARTICLE L. 225-102 DU CODE DE COMMERCE

### ● INFORMATIONS RELATIVES AUX CONSEQUENCES SOCIALES DE L'ACTIVITE

La consolidation des données sociales est un exercice délicat car les situations sont très fortement marquées par les législations sociales de chaque pays.

En France, les sociétés de plus de 300 salariés établissent un bilan social qui répertorie un certain nombre d'indicateurs sociaux homogènes.

Les sociétés de moins de 300 salariés produisent en général un rapport simplifié qui reprend une partie des indicateurs du bilan social.

A l'étranger, les éléments du reporting social sont variables selon les pays et selon les sociétés.

Les indicateurs sociaux exposés ci-après ont été établis sur le périmètre des sociétés consolidées par intégration globale du groupe Vallourec et contrôlées par celui-ci à hauteur de 100%.

Ces indicateurs correspondent à l'application du décret n° 2002-221 du 20 février 2002.

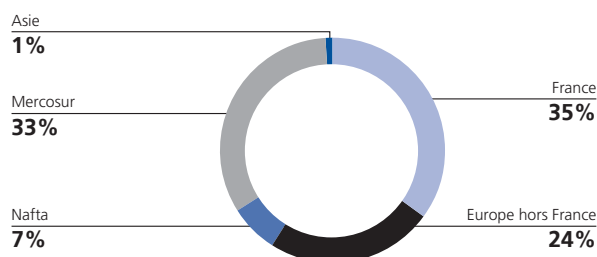
### I. EFFECTIFS

Au 31 décembre 2004, 17 484 salariés travaillaient sous contrat Vallourec à travers le monde. Le Groupe employait par ailleurs 829 salariés intérimaires.

Les sites de production et de commercialisation sont implantés dans dix pays à travers le monde :

EUROPE		MERCOSUR		NAFTA		ASIE	
France	(6 226)	Brésil	(5 532)	Mexique	(308)	Chine	(165)
Allemagne	(3 941)	Argentine	(182)	Etats-Unis	(857)	Singapour	(10)
Royaume-Uni	(233)			Canada	(30)		

### Répartition des effectifs inscrits au 31/12/04 par zones géographiques



### Evolution des effectifs par zones géographiques

L'effectif est globalement stable par rapport à l'an dernier, mais on observe quelques variations selon les zones géographiques.

Effectifs inscrits au 31 décembre	2002	2003	2004	Variation 2004/2003
France	6 662	6 443	6 226	-3,4%
Reste de l'Europe	4 119	4 033	4 174	+3,5%
Mercosur	5 483	5 697	5 714	+0,3%
Nafta	1 062	1 216	1 195	-1,7%
Asie	93	118	175	+48,3%
<b>Total</b>	<b>17 419</b>	<b>17 507</b>	<b>17 484</b>	<b>-0,1%</b>

### Répartition des effectifs par catégorie socio-professionnelle

Avec 73% d'ouvriers, Vallourec confirme sa vocation de groupe industriel à forte main d'œuvre.

Les cadres représentent moins de 7% de la population.

L'intérim est à un niveau raisonnable compte tenu de la forte activité. Il représente environ 5% des effectifs inscrits.

Effectifs inscrits au 31 décembre	2002	2003	2004	%
Ouvriers	12 887	12 910	12 863	73,6
ATAM	3 348	3 417	3 464	19,8
Cadres	1 184	1 180	1 157	6,6
<b>Total</b>	<b>17 419</b>	<b>17 507</b>	<b>17 484</b>	<b>100</b>
Intérim	516	444	829	

### Répartition des effectifs par sexe

Les femmes représentent 8% seulement de l'effectif du Groupe, mais leur nombre est en progression du fait d'un taux de recrutement supérieur à la proportion moyenne (14,6% des recrutements concernent les femmes).

Les femmes sont surtout représentées dans les fonctions administratives et commencent à occuper des postes à responsabilité dans l'encadrement dans tous les domaines.

Effectifs inscrits au 31 décembre	% femmes 2003	% femmes 2004	% femmes recrutées en 2004
Ouvriers	2,6	2,1	5,0
ATAM	25,0	25,4	56,0
Cadres	13,4	14,3	20,0
<b>Total</b>	<b>8,0</b>	<b>8,0</b>	<b>14,6</b>

Par ordre décroissant, les zones les plus "féminisées" sont les suivantes :

	% femmes en 2004	% de femmes recrutées en 2004
Asie	38	59
France	10	18
Nafta	9	6,6
Reste de l'Europe	7	11
Mercosur	5	12
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>14,6</b>

### Répartition des effectifs par contrat de travail

Les contrats permanents, c'est-à-dire correspondant au statut français de contrat à durée indéterminée, représentent plus de 92% des contrats.

Les contrats à durée déterminée sont pour plus de la moitié des contrats de formation.

Effectifs inscrits au 31 décembre	Hommes	Femmes	Total
C.D.I.	15 473	1 335	16 808
C.D.D.	605	71	676
dont alternance	328	38	369

## Embauches

Le Groupe a effectué 1 303 embauches, soit environ 7% de l'effectif en place. En Europe, il y a eu 572 embauches. Aucune difficulté particulière d'embauche n'a été rencontrée.

Entrées par type de contrat et par zones géographiques :

	Total embauches		% de CDI	% renouvellement
	NB	%		
France	238	18	70	4
Europe hors France	334	26	53	8
Mercosur	543	42	70	9
Nafta	122	9	95	10
Asie	66	5	58	38
<b>Total</b>	<b>1 303</b>	<b>100</b>	<b>68</b>	<b>7</b>

Le recrutement cadres est orienté, en priorité, vers des candidats capables d'évoluer, tant au niveau géographique (national et international), qu'au niveau du métier et du secteur d'activité, qui souhaitent prendre des responsabilités et progresser au sein du Groupe. A ce titre, au cours de l'année 2004, plus de 7% des cadres français ont été mutés d'un établissement à un autre au sein du Groupe.

## Sorties

En 2004, on dénombre 1 326 sorties, soit un nombre à peu près équivalent à celui des embauches.

Les motifs de sorties peuvent s'analyser de la manière suivante :

	Retraite	Démission	Licenciement	Fin de contrat	Autre	Total
France	146	51	51	63	145	456
Europe hors France	9	12	34	83	55	193
Mercosur	11	37	321	105	52	526
Nafta	16	52	27	6	42	143
Asie	1	6	0	1	0	8
<b>Total</b>	<b>183</b>	<b>158</b>	<b>433</b>	<b>258</b>	<b>294</b>	<b>1 326</b>

La répartition par catégorie socio-professionnelle est la suivante :

	Ouvriers	Atam	Cadres	Total
France	303	88	65	456
Europe hors France	101	75	17	193
Mercosur	420	87	19	526
Nafta	113	19	11	143
Asie	3	3	2	8
<b>Total</b>	<b>940</b>	<b>272</b>	<b>114</b>	<b>1 326</b>

## II. L'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

### 1. Rythmes de travail – Régimes horaires particuliers

La politique d'aménagement du temps de travail est conçue pour donner le maximum d'adaptabilité. Elle vise à s'adapter à la demande du client dans les plus courts délais, avec une rentabilité optimale des installations.

Le souci de minimiser la pénibilité des organisations pour les salariés est bien évidemment pris en compte. Selon les pays, les solutions retenues pour y parvenir peuvent être différentes, car la notion de pénibilité relève de facteurs culturels autant que physiologiques.

Cette politique s'inscrit dans le cadre des législations nationales et des conditions locales du dialogue social.

Bien que les organisations du travail ne soient pas constantes dans le temps puisqu'elles dépendent de la conjoncture économique, la répartition des effectifs est la suivante :

	3 équipes	Horaire jour	Autre
France	33,2%	36,4%	30,4%
Reste de l'Europe	34,0%	51,6%	14,4%
Mercosur	67,3%	29,5%	3,2%
Nafta	28,4%	43,9%	27,7%
Asie	74,3%	25,7%	0,0%
<b>Total</b>	<b>44,6%</b>	<b>38,2%</b>	<b>17,2%</b>

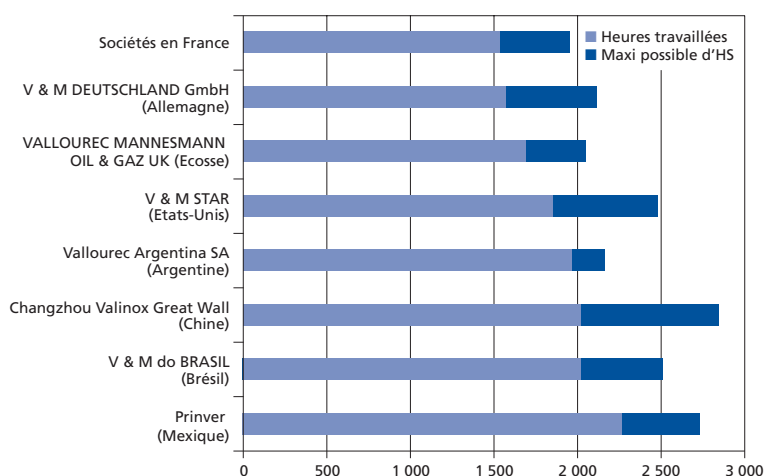
- Le rythme de trois équipes par jour, qui permet de ne pas arrêter les installations durant la semaine, est celui de la majorité du personnel. Dans ce cas, l'amplitude du poste de travail est généralement de 8 H.
- Pour le personnel qui travaille de jour uniquement, la durée du poste est variable selon les pays de 7 H à 10 H par jour.
- D'autres rythmes (2 équipes, 4 équipes, équipes de fin de semaine...) sont utilisés régulièrement ou ponctuellement, en fonction des contraintes techniques, commerciales et organisationnelles.

### 2. Durée annuelle de travail – Personnel de production

La durée de travail est variable selon le niveau d'activité et les possibilités offertes par les législations nationales.

Les horaires les plus couramment pratiqués dans les principales sociétés du Groupe, et les possibilités offertes par le recours aux heures supplémentaires, correspondent à des durées très différentes d'une société à l'autre.

#### Charge horaire par pays



### 3. Temps partiel France

Au 31 décembre 2004, on comptait en France 69 salariés à temps partiel pour un motif personnel ou thérapeutique. Les formes principales de travail à temps partiel sont le mi-temps ou le 4/5 (absence le mercredi).

Les différences de méthodes de travail rendent cette donnée non consolidable sur l'ensemble du Groupe : la notion de temps partiel est typiquement française et est très peu développée ailleurs dans le monde.

### 4. Absentéisme

Le taux d'absentéisme comprend l'ensemble des absences indemnisées pour maladies, maternité, accidents de travail et de trajet.

	Heures travaillées	Heures d'absence	Taux d'absentéisme
France	10 529 802	450 678	4,3%
Europe hors France	7 296 782	393 391	5,4%
Mercosur	9 777 272	32 920	0,3%
Nafta	856 368	16 834	2,0%
Asie	272 160	1 200	0,4%
<b>Total</b>	<b>28 732 384</b>	<b>895 023</b>	<b>3,1%</b>

## III. LES REMUNERATIONS

### 1. La masse salariale

En 2004, la masse salariale du Groupe, hors intérim, s'élève à 615 millions d'euros, dont :

- 441,2 millions au titre des salaires, soit une augmentation de 4,5% par rapport à 2003
- 15,8 millions au titre de l'intéressement, 3 fois supérieur à 2003
- 158 millions au titre des charges sociales, soit une évolution de +3,6%.

Cette masse se répartit de la manière suivante par pays :

	2004	
	Répartition de la masse salariale	Répartition des effectifs
Allemagne	35,5%	22,1%
Argentine	0,5%	1,0%
Bésil	10,0%	31,7%
Canada	0,3%	0,2%
Chine	0,1%	0,8%
France	41,2%	36,1%
Mexique	0,9%	1,7%
Royaume Uni	1,9%	1,2%
Etats-Unis	9,6%	5,0%
Singapour	0,1%	0,1%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

## 2. Salaires moyens

	2004	
	Salaires moyens y compris charges sociales	dont charges sociales
Allemagne	51 100 €	26,1%
Argentine	12 000 €	73,3%
Brésil	13 400 €	55,4%
Canada	45 900 €	16,3%
Chine	3 200 €	17,9%
France	41 300 €	42,0%
Mexique	16 900 €	22,4%
Royaume Uni	47 600 €	19,1%
Etats-Unis	72 200 €	32,0%

## 3. Intéressement et participation

En 2004, l'intéressement et la participation ont été distribués à hauteur de 18,78 M€, au profit de 8 758 salariés, soit la moitié de l'effectif. Les salariés bénéficiaires sont en France, en Angleterre, au Brésil, au Mexique et aux Etats-Unis.

Ce montant représente 3% de la masse salariale du Groupe et 7,8% de la masse salariale des bénéficiaires.

## IV. RELATIONS PROFESSIONNELLES – COMMUNICATION INTERNE

### ● Relations professionnelles

Vallourec s'attache à mettre en place un dialogue social actif, transparent et permanent à tous les niveaux de l'entreprise. Pour ce faire, chaque société a ses propres instances de représentation.

En France, au niveau central, le Comité de Groupe est l'instance de représentation de l'ensemble du personnel.

Il comprend 26 représentants.

Au niveau commun européen, 30 représentants siègent au Comité européen. Ce sont des représentants français, allemands et écossais de V & M TUBES. Le Comité européen se réunit une fois par an en séance plénière ; son bureau se réunit cinq fois par an.

En 2004, 88 accords ont été signés par les sociétés du Groupe, dont 34 en France.

### ● Communication interne

Vallourec communique de façon continue avec ses collaborateurs afin de les informer de l'actualité de l'entreprise, de sa situation, de ses objectifs dans tous les domaines : produits, résultats financiers, mouvements de personnel...

Le journal "Vallourec Info", édité en quatre langues à 21 000 exemplaires, est communiqué à tous les salariés. Deux numéros paraissent chaque année.

Un bulletin spécifique "Bulletin des cadres" est destiné à l'information des cadres. Edité en trois langues, il comporte dix numéros par an.

Par ailleurs, une fois par an, se tient une réunion d'information destinée aux cadres, au cours de laquelle la Direction Générale présente les résultats et la stratégie du Groupe.

## V. LES CONDITIONS D'HYGIENE ET DE SECURITE

Chaque année, un trophée sécurité est décerné à l'établissement dont les actions sont considérées les plus exemplaires. En 2004, il a été décerné à la société VAM PTS (Etats-Unis) qui n'a recensé aucun accident depuis trois ans.

Le taux de fréquence consolidé 2004 sur l'ensemble des sociétés du Groupe (qui correspond au nombre d'accidents avec arrêt multiplié par 1 000 000 rapporté au nombre d'heures travaillées) est de 7,96, en légère dégradation par rapport à 2003 (7,88).

Le taux de gravité consolidé 2004 (nombre de jours d'arrêt pour accident multiplié par 1 000 rapporté au nombre d'heures travaillées) se maintient d'une année sur l'autre (0,43 en 2003 et 0,42 en 2004).

Un projet mené en collaboration par les responsables sécurité des sociétés V & M FRANCE et V & M DEUTSCHLAND a permis de mettre sur pied un programme de formation utilisant les NTIC sur le modèle de ce qui se pratique chez V & M STAR. Les premières réactions du personnel à cette nouvelle forme d'action sécurité sont positifs.

## VI. LA FORMATION

S'agissant de la formation, le Groupe s'attache à concilier ses besoins d'évolution et les aspirations individuelles de ses salariés.

La formation continue de tous les collaborateurs du Groupe est déléguée aux sociétés et établissements qui sont les plus aptes à connaître les besoins d'évolution. Chaque société développe un plan de formation annuel qui peut être amendé en cours d'année si des besoins nouveaux apparaissent.

Les ouvriers sont formés prioritairement à la sécurité, à l'adaptation au poste de travail et reçoivent des formations professionnelles techniques selon les cas (qualité, contrôles non destructifs...).

Les ATAM sont formés aux techniques de base (adaptation professionnelle) et aux nouvelles techniques implantées dans les établissements. Les agents de maîtrise sont formés au management de leurs équipes.

Le personnel des services administratifs (commerciaux, planning...) reçoit des formations techniques adaptées à leur fonction et souvent linguistiques du fait de l'internationalisation du Groupe.

Trois types de formation sont proposés aux cadres :

- Durant la première année, les jeunes embauchés reçoivent une formation d'intégration au Groupe (séminaires de présentation des aspects stratégiques des politiques – financière, sociale... – animés par la Direction Générale, visites d'usines, découvertes des procédés de fabrication, présentation des marchés des différentes activités).
- Des formations d'adaptation au poste leur sont proposées tout au long de leur carrière.
- Des formations spécifiques (management, communication) visent l'amélioration des performances individuelles et/ou l'acquisition de nouvelles compétences qui permettent d'évoluer vers un nouveau poste.

### Nombre d'heures consacrées à la formation par catégorie en 2004

	Ouvriers	Atam	Cadres	Total
Nombre d'heures consacrées à la formation	223 213	90 338	38 586	352 137
Moyenne d'heures de formation	17 H	26 H	33 H	20 H
% heures consacrées à la formation sécurité	29%	14%	5%	23%

Par zones géographiques, les durées moyennes de formation sont les suivantes :

(en heures)	Ouvriers	Atam	Cadres	Moyenne
France	18	21	27	20
Reste de l'Europe	15	28	2	17
Mercosur (*)	19	32	140	24
Nafta	11	19	10	13
Asie	2	8	9	3

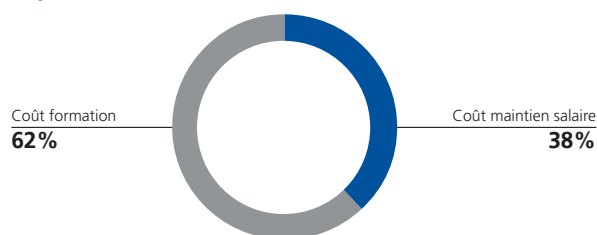
(\*) Le temps exceptionnellement élevé de formation des cadres brésiliens est dû aux formations de troisième cycle qu'ils ont la possibilité de suivre et qui sont financées par V & M do BRASIL.

### Montant consacré à la formation en 2004

Le montant global consacré à la formation est de 9,4 millions d'euros, soit

- 3 590 183 € pour le maintien des salaires,
- 5 806 315 € pour le coût de la formation.

### Répartition du coût de formation



## VII. L'EMPLOI ET L'INSERTION DES TRAVAILLEURS HANDICAPES

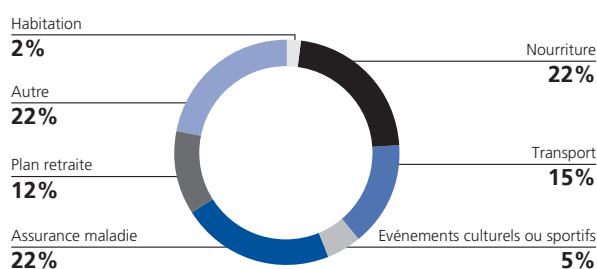
Dans le monde, le Groupe emploie directement 738 salariés qui ont le statut de handicapé, au sens des règles nationales, dont :

- 334 en France,
- 221 dans le reste de l'Europe
- 180 au Mercosur
- 3 dans la zone NAFTA.

## VIII. LES ŒUVRES SOCIALES

En 2004, les dépenses sociales du Groupe ont atteint un montant total de 21 millions d'euros dont la répartition s'effectue ainsi :

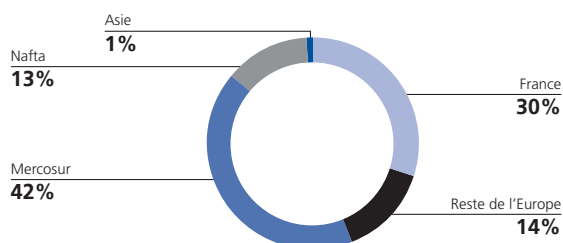
### Répartition des œuvres sociales



Les dépenses prises en compte concernent les domaines suivants :

- Habitation : montant dépensé pour le logement (soit en subventions, soit en cotisations obligatoires).
- Nourriture : montant dépensé pour les repas des employés (restaurant d'entreprise).
- Transport : systèmes de ramassage des employés par bus subventionnés par l'entreprise.
- Evénements culturels ou sportifs : sponsoring ou mécénat fait par les entreprises du Groupe.
- Assurance maladie : montant dépensé soit en subventions mutuelle, soit en cotisations à des régimes de prévoyance obligatoires ou non.
- Plan retraite : montant dépensé en cotisations ou autres systèmes mis en place par l'employeur.

### Répartition des dépenses en œuvres sociales par zones géographiques



En France, 6,54 millions d'euros ont été consacrés aux œuvres sociales en 2004, soit environ 1 050 € par salarié. Une partie de ces sommes sont gérées par les comités d'entreprise.

## IX. L'IMPORTANCE DE LA SOUS-TRAITANCE

Les entreprises du Groupe ont recours à près de 2 000 fournisseurs, pour un budget global de 155 millions d'euros.

Chaque société s'assure du respect des conventions internationales et des réglementations nationales et du respect des normes de sécurité qui s'appliquent dans l'entreprise.

## ● INFORMATIONS RELATIVES AUX CONSEQUENCES ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE

### Management environnemental

Suivant les règles de management appliquées dans tous les domaines de l'organisation du groupe Vallourec, la politique environnementale de chaque société est déléguée à sa Direction. Le Directeur du site est responsable de mettre en place un système de management de l'environnement efficace, en l'adaptant au contexte local et au type d'activité. Il désigne un Responsable Environnement chargé de l'ensemble des actions dans ce domaine.

En France, la Direction Environnement, rattachée à la Direction Industrielle et basée au Centre de Recherche du Groupe à Aulnoye (Nord) est chargée de coordonner les actions en matière d'environnement. Elle s'appuie sur les Responsables Environnement de chaque site de production, chargés de relayer la politique Groupe et de développer à l'intérieur des ateliers et des bureaux une politique d'amélioration continue.

Des structures identiques existent en Allemagne, au Brésil et aux Etats-Unis : ainsi, au total et pour l'ensemble du Groupe, plus de 50 personnes réparties dans les sites de production de chaque pays, se spécialisent dans le domaine de l'environnement.

Les contacts entre les pays se sont développés, et permettent des progrès réciproques par la comparaison des performances et des solutions apportées par chacun.

### Audits et certifications

Les audits environnementaux sont organisés régulièrement dans chaque pays, pour évaluer la conformité aux réglementations, la performance environnementale et les risques environnementaux.

A fin 2004, 12 sites du groupe Vallourec ont obtenu la certification ISO 14001 : Vallourec Composants Automobiles Vitry (France), Vallourec Précision Etirage Vitry (France), V & M DEUTSCHLAND pour ses usines de Mülheim, Rath, Reisholz, et Zeithain (Allemagne), V & M do BRASIL pour l'ensemble de ses installations et activités (mine, forêt, aciérie et tuberie), V & M STAR pour ses 2 usines (Youngstown et Houston) et VALLOUREC MANNESMANN OIL & GAS UK.

Un programme de certification des principales usines françaises a été mis en place pour la période 2005-2007 : ainsi, en 2007, 75% des usines Vallourec seront certifiées ISO 14001.

### Performances environnementales

Depuis plusieurs années des actions constantes ont été entreprises pour améliorer les conditions d'utilisation des ressources (eau, énergie

et matières premières), optimiser les consommations, diminuer les rejets de matières polluantes, réduire le volume des déchets et en assurer systématiquement le retraitement et la valorisation. Pour mesurer les progrès, des indicateurs ont été mis en place dans les différents sites. Le tableau ci-dessous reprend pour les années 2002 et 2003 ces principaux indicateurs, pour l'ensemble du Groupe.

Indicateur	2002	2003
Consommation d'eau	11 241 180 m <sup>3</sup>	10 092 418 m <sup>3</sup>
Rejets	4 640 640 m <sup>3</sup>	4 140 190 m <sup>3</sup>
Energie électrique	1 456 gwh	1 462 gwh
Gaz	2 971 gwh	2 815 gwh
Déchets	308 142 to	305 211 to

*NB : Ces indicateurs n'étaient pas encore disponibles pour 2004 à la date d'établissement du présent rapport.*

Des progrès importants ont été réalisés dans le domaine des émissions d'oxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) grâce au process aciérie mis en œuvre chez V & M do BRASIL SA, qui utilise dans ses hauts fourneaux du charbon de bois en remplacement du coke de houille. Pour produire le charbon de bois nécessaire à ce procédé, V & M do BRASIL cultive actuellement 130 000 hectares de forêts d'eucalyptus qui, durant leur croissance, consomment du CO<sub>2</sub> et rejettent de l'oxygène, ce qui a une influence bénéfique directe sur la réduction de l'effet de serre.

En ce qui concerne la mise en application de la Directive Européenne sur la gestion des quotas de CO<sub>2</sub>, seule l'aciérie de Saint-Saulve sera concernée à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2005. Les quotas alloués, de l'ordre de 93 000 tonnes par an, représentant une émission relative de 140 kg CO<sub>2</sub> par tonne d'acier, nettement plus faible que la moyenne dans le métier, ont été calculés en tenant compte de l'évolution du process et des objectifs de progrès.

Tous les indices de mesure des rejets de substances polluantes dans les milieux naturels sont inférieurs aux normes réglementaires en vigueur et, d'une façon générale, ont montré une amélioration continue au cours des trois dernières années.

S'agissant des sites français, les sols font l'objet d'études de caractérisation des risques dans deux cas principaux : si l'usine a exercé des activités métallurgiques même antérieures à l'intégration dans le Groupe ou si elle possède des installations potentiellement polluantes. Aucun site n'a été classé à dépolluer.

Une provision de 479 000 USD pour risque environnemental a dû être mise en place pour la société VAM PTS : cette provision fait suite à un problème environnemental soulevé après le stockage dans les années 1992-1996 d'effluents d'eau chargés de plomb qui avait été confié contractuellement à un prestataire externe. Celui-ci ayant fait faillite, et de graves problèmes de pollution du sol étant apparus suite à des

dysfonctionnements du fait de ce sous-traitant, l'Etat se retourne contre toutes les sociétés ayant déposé des déchets dans la période précitée.

En revanche, aucun accident environnemental n'a été à déplorer en 2004.

### Investissements dans le domaine de l'environnement

En 2004 les dépenses d'investissements du Groupe directement consacrées à l'environnement se sont élevées à 12,3 millions d'euros, soit 12,5% des dépenses totales d'investissements consolidées. Ces investissements ont notamment concerné les domaines suivants :

- Diverses mises en conformité (Filtres, déshuileurs, rétentions...) et frais liés à la révision des autorisations d'exploitation
- Mise en place de système de séparation des eaux de rejets
- Modernisation des stations de traitement des eaux
- Circuits fermés pour les contrôles non destructifs (Ultrasons)
- Dispositifs de filtration des rejets atmosphériques
- Programmes en vue de diminuer les émissions de Composés Organiques Volatiles (COV) : nouvelle installation de vernissage, aspiration et traitement dégraissage chlorure de méthylène...
- Travaux d'aménagement et de réhabilitation
- Optimisation des fours de traitement thermique (nouveaux brûleurs, régulation...)
- Aménagement de plate-forme de stockage, de récupération de copeaux, de zone de regroupement des déchets, de dépotage...

## COMPTES CONSOLIDES

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe Vallourec s'est élevé en 2004 à 3 037,8 M€, en hausse de 27,9% par rapport au chiffre d'affaires de 2 375,5 M€ réalisé en 2003. Il n'y a pas eu de variation significative du périmètre de consolidation d'une année sur l'autre.

Les charges d'exploitation (hors amortissements) s'élèvent à 2 770,9 M€ par rapport à 2 225,0 M€, en hausse de 24,5%.

Dans ces conditions, le résultat d'exploitation s'élève à 329,9 M€ après dotation aux amortissements des immobilisations de 94,8 M€, en très forte progression (+178%) par rapport au résultat d'exploitation de 118,6 M€, après dotations aux amortissements des immobilisations de 101,2 M€, réalisé en 2003.

Le résultat financier est un profit de 8,6 M€ par rapport à 5,1 M€ en 2003. Les produits et charges d'intérêts sont à peu près équilibrés. Le résultat financier s'explique pour l'essentiel par des profits de change de 6,5 M€ (16,9 M€ en 2003) provenant principalement du mécanisme de couverture des ventes export de V & M do BRASIL

ainsi que l'écart de conversion sur le solde de l'emprunt en dollar contracté par V & MTUBES en 2002 lors de l'acquisition de V & M STAR.

Le résultat exceptionnel est une perte de 11,5 M€ (19,2 M€ en 2003) qui s'explique principalement :

- par une perte exceptionnelle de 19,6 M€ correspondant essentiellement aux coûts et provisions liés à la fermeture des établissements de Laigneville (Oise) de Vallourec Précision Etirage en France et de Claremore (Oklahoma) de Valtimet Inc. aux Etats-Unis, ainsi qu'à la dépréciation des titres de Vallourec Argentina en préalable à la cession de cette filiale qui a été réalisée début 2005.
- par un profit exceptionnel de 9,8 M€ correspondant essentiellement aux plus-values réalisées par VALLOUREC MANNESMANN OIL & GAS UK sur la vente d'un site industriel devenu vacant et par V & M FLORESTAL sur la vente de parcelles de forêts au Brésil.

Le montant de la participation des salariés au résultat de l'entreprise passe de 1,9 M€ en 2003 à 3,0 M€ en 2004. En ajoutant l'intéressement inclus dans les charges de personnel, le total attribué en 2004 est en nette progression et s'élève à 18,8 M€ par rapport à 7,3 M€ en 2003.

L'impôt sur les bénéfices progresse en valeur absolue (69,7 M€ contre 22,8 M€ en 2003) en liaison avec la croissance du résultat mais le taux moyen d'imposition de 21,5% est légèrement inférieur au taux de 22,2% en 2003 et très sensiblement inférieur au taux théorique normal de l'ordre de 35% (y compris la taxe professionnelle allemande actuellement inscrite en charges d'exploitation) du fait de la constatation d'impôts différés actifs, notamment au Mercosur.

En définitive, le résultat net consolidé est un bénéfice de 251,8 M€ par rapport à un bénéfice de 77,0 M€ en 2003. Le résultat net consolidé, part du Groupe, s'élève à 135,7 M€ par rapport à 39,7 M€ en 2003.

Au bilan consolidé le besoin en fonds de roulement d'exploitation est en forte augmentation en valeur absolue (715,1 M€ au 31 décembre 2004 par rapport à 593,2 M€ au 31 décembre 2003) mais ne représente que 19,9% rapporté au chiffre d'affaires du 4<sup>ème</sup> trimestre 2004 par rapport à 24,8% pour la période de référence 2003. Cette performance exceptionnellement favorable s'explique par le bas niveau des stocks à fin 2004 en regard du niveau d'activité en conséquence, d'une part pour les stocks de matières premières et consommables des difficultés d'approvisionnements et, pour ce qui concerne les produits finis, de la forte demande de la clientèle qui n'a pas fléchi en fin d'année.

## TRANSITION AUX IFRS

En application du règlement 1606/2002 de la Commission Européenne adopté le 19 juillet 2002 pour l'ensemble des sociétés cotées de l'Union Européenne, Vallourec publiera, à compter de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2005, ses comptes consolidés selon les "International Financial Reporting standards" (IFRS) émis par l'IASB (International Accounting Standards Board) et ayant été endossés par la Commission Européenne.

Dès le second trimestre 2003, le groupe Vallourec a mis en place une structure de projet dédiée à la gestion de la transition aux IFRS et a ainsi pu réaliser avant la fin de l'exercice 2004 les travaux internes de préparation aux nouvelles normes. Ces travaux se sont concrétisés notamment par :

- la rédaction d'un manuel des procédures comptables et de consolidation applicables dans le référentiel IFRS, diffusé à l'ensemble des responsables comptables et financiers du Groupe,
- l'adaptation des systèmes d'information existants (progiciel de consolidation, programmes informatiques de gestion des immobilisations, outils de documentation et de suivi des opérations de couverture...),
- la formation et la sensibilisation des collaborateurs des services comptables et financiers du siège et des filiales aux nouvelles règles IFRS et à leurs conséquences pratiques au sein du Groupe.

A l'occasion de la publication de ses résultats 2004 contenant les comptes consolidés de l'exercice 2004, établis obligatoirement et pour la dernière fois selon le référentiel français, le groupe Vallourec a souhaité communiquer les informations requises par les autorités de marché (CESR - Committee of European Exchange Securities - et AMF) sur les incidences de la transition aux IFRS.

Lesdites incidences sont présentées dans la note "Conséquences de la transition aux IFRS pour le groupe Vallourec" incluse au chapitre 5.3 du document de référence 2004 dont le présent rapport de gestion fait partie intégrante.

Cette note a pour objectifs principaux de décrire les nouvelles modalités d'enregistrement et d'évaluation applicables dans le référentiel IFRS par rapport aux normes comptables françaises, de souligner les options autorisées par IFRS 1 "Première adoption des IFRS", utilisées par le groupe Vallourec pour la première application des IFRS et de présenter les impacts chiffrés du nouveau référentiel sur :

- le bilan consolidé d'ouverture en IFRS au 1<sup>er</sup> janvier 2004,
- le bilan consolidé au 31 décembre 2004 et le compte de résultat consolidé pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2004.

Des notes détaillées et tableaux de passage permettent de réconcilier les données en normes françaises des chiffres et agrégats obtenus en IFRS.

Les informations IFRS ainsi présentées au titre de 2004 sont établies sur la base de l'intégralité des normes IFRS applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2005 et endossées par la Commission Européenne, à l'exception des normes IAS 32 "Présentation des instruments financiers" et IAS 39 "Comptabilisation et évaluation des instruments financiers" (voir ci-dessous). Le groupe Vallourec se réserve toutefois la possibilité, de façon circonstanciée, de modifier, lors de la publication définitive des premiers comptes IFRS, certaines méthodes et options appliquées dans la note "IFRS".

Le groupe Vallourec a opté pour la dérogation permettant aux premiers adoptants de ne pas retraiter selon les normes IAS 32 et 39 les enregistrements et transactions inclus dans les comptes 2004. Comme le souligne la note "IFRS", l'application obligatoire des normes IAS 32 et 39 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005 aura principalement pour le groupe Vallourec des incidences sur la mise en œuvre de la comptabilité de couverture et des nouvelles modalités de comptabilisation des opérations de couverture, en particulier l'enregistrement au bilan des variations de juste valeur des instruments dérivés liés aux contrats d'achats et de ventes à terme de devises conclus par les filiales pour couvrir les risques de change afférents à leurs engagements et opérations commerciaux en devises.

## VALLOUREC (HOLDING)

Le résultat d'exploitation de la société Vallourec, non significatif car résultant d'éléments souvent non comparables d'une année sur l'autre, est une perte de 8,0 M€ par rapport à une perte de 2,8 M€ en 2003.

Le résultat financier (différence entre charges et produits financiers) est un profit de 31,9 M€ par rapport à 55,6 M€ en 2003. Il provient pour l'essentiel des dividendes perçus des filiales (28,3 M€) et des variations de provisions constituées pour dépréciation de titres de participation (+3,7 M€).

Les produits et charges exceptionnels se soldent par un profit net exceptionnel de 0,2 M€, légèrement inférieur à celui constaté en 2003 (0,8 M€).

L'impôt sur les sociétés est cette année encore négatif et représente un profit net de 5,8 M€ (3,2 M€ en 2003) en conséquence des déficits fiscaux des sociétés intégrées, définitivement acquis après 5 ans à la société Vallourec, tête du groupe fiscal.

Le résultat net de l'exercice est un bénéfice de 30,1 M€ par rapport à un bénéfice de 56,8 M€ en 2003.

Au passif du bilan le capital social passe de 194,6 M€ à 197,4 M€ par suite d'une augmentation de capital de 2,8 M€, constatée le 31 décembre 2004, résultant de l'exercice entre le 15 juin 2004 et le 31 décembre 2004 de 139 730 options de souscription attribuées le 15 juin 2000 (voir chapitre III, paragraphes 3.2.4.1 et 3.2.5 du document de référence 2004). Cette augmentation de capital a été assortie d'une prime d'émission de 2,5 M€.

L'emprunt obligataire de 7,30% d'un montant de 76,2 M€, émis en juin 1996, a été remboursé comme prévu le 12 juillet 2004 et ne figure donc plus au bilan au 31 décembre 2004. Le refinancement de cette dette a été assuré par la mise en place en 2003 d'un nouveau crédit de 150 M€, pour une durée de 5 ans venant à échéance en septembre 2008.

La comparaison des bilans aux 31 décembre 2003 et 2004 n'appelle pas d'autre commentaire particulier.

## REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce nous vous informons que les montants des rémunérations et avantages de toute nature effectivement versés au cours de l'exercice à chaque mandataire social, de manière directe ou indirecte, par la société Vallourec et toute société du Groupe ont été les suivants :

### ● Conseil de Surveillance

Chaque membre du Conseil de Surveillance a perçu en 2004 un montant de 15 000 € au titre des jetons de présence à l'exception de M. Léopold Jeorger, dont le mandat est venu à échéance le 10 juin 2004, et de MM. Vincent Bolloré, Michel de Fabiani et

Thierry Marraud, nouveaux membres nommés par l'Assemblée du 10 juin 2004, qui ont chacun perçu un montant de 7 500 €, calculé prorata temporis.

Au titre de leur appartenance au Comité Financier, MM. Kunibert Martin et Jean-Claude Verdière ont chacun perçu un jeton de présence supplémentaire de 4 000 €, et MM. Léopold Jeorger, Michel de Fabiani et Thierry Marraud un jeton supplémentaire de 2 000 € chacun, calculé prorata temporis.

Par ailleurs M. Parayre a perçu une rémunération brute annuelle de 85 000 € en tant que Président du Conseil de Surveillance.

### ● Directoire

Les rémunérations et avantages de toute nature versés aux membres du Directoire au cours de l'année 2004 ont été les suivants (en brut), étant rappelé que M. Cabre, Président du Directoire jusqu'au 10 juin 2004, a pris sa retraite le 30 juin 2004 :

	en milliers d'euros (m€)			
	Partie fixe	Acompte partie variable 2004	Solde partie variable 2003	Total payé en 2004
M. Verluca	355,5	88,8	32,1	476,4
M. Fabre	308,3	77,0	32,0	417,3
M. Cabre	299,1	99,7	51,2	450,0

Le solde de la partie variable 2004 payé en 2005 s'élève à 88,9 m€ pour M. Verluca, 77,2 m€ pour M. Fabre et 49,9 m€ pour M. Cabre.

La rémunération variable est assise sur le résultat net consolidé, part du Groupe, corrigé des éléments exceptionnels ; le calcul de ce résultat de référence est vérifié par les Commissaires aux comptes.

Par ailleurs, les membres du Directoire bénéficient chacun d'une voiture de fonction.

En matière de retraite, il n'existe pas de régime spécifique pour les mandataires sociaux qui bénéficient du régime de retraite supplémentaire du groupe Vallourec (type article 39). Ce régime a été externalisé en 1996-97.

## INFORMATION SUR LA REPARTITION DU CAPITAL

Au 31 décembre 2004 la répartition du capital était la suivante :

	Actions	%	Droits de vote	%
Mannesmannröhren-Werke	2 235 666	22,65	3 556 156	32,53
Groupe Bolloré	2 482 527	25,15	2 482 527	22,71
Public	4 716 849	47,80	4 728 747	43,25
Salariés du groupe Vallourec	165 165	1,67	165 165	1,51
Auto-détention	269 749	2,73	-	-
<b>Total</b>	<b>9 869 956</b>	<b>100,00</b>	<b>10 932 595</b>	<b>100,00</b>

A la connaissance de Vallourec les deux seuls actionnaires connus et déclarés détenant directement ou indirectement plus de 5% du capital et des droits de vote étaient à cette date la société allemande Mannesmannröhren-Werke, filiale à 100% de la société allemande Salzgitter AG, et le groupe Bolloré.

Au 31 décembre 2004 :

- Les nombres d'actions indiqués pour Mannesmannröhren-Werke et pour le groupe Bolloré nous ont été communiqués par ceux-ci.
- 1 332 388 actions inscrites sous la forme nominative depuis plus de 4 ans, dont 1 320 490 actions appartenant à Mannesmannröhren-Werke, bénéficiaient d'un droit de vote double conformément aux dispositions de l'article 12 des statuts de Vallourec.
- Les seuls titres susceptibles de donner à terme accès au capital de Vallourec existants étaient 32 020 options de souscription attribuées selon des modalités décrites aux paragraphes 3.2.4 et 6.3.2 du document de référence de l'exercice 2004 dans lequel le présent rapport de gestion est intégré.

Une analyse TPI ("Titre au porteur identifiable") a été réalisée en date du 14 janvier 2005. Ses résultats sont indiqués au paragraphe 3.3.1 du document de référence.

## CONVENTIONS REGLEMENTEES

Le rapport de gestion du Directoire ainsi que le rapport spécial des Commissaires aux comptes pour l'exercice 2003 mentionnaient l'existence d'une convention réglementée portant sur un mandat de Conseil confié à Rothschild & Cie pour assister le Directoire de Vallourec dans l'analyse de la structure actionnariale de la Société et de ses filiales et l'étude des schémas susceptibles de faire évoluer celle-ci dans le but de préserver l'intérêt social de la Société et de l'ensemble de ses actionnaires.

Ce mandat a continué de produire ses effets et, à ce titre, il a été facturé en 2004 par Rothschild & Cie un montant d'honoraires de 400 000 euros HT.

Le Conseil de Surveillance de Vallourec a approuvé le 20 janvier 2005 la prolongation de cette mission d'assistance jusqu'au terme de l'acquisition de la participation de 45% dans V & MTUBES détenue par Mannesmannröhren-Werke, moyennant le versement d'une commission forfaitaire complémentaire de 1 500 000 euros HT dont la moitié au titre des prestations effectuées par Rothschild & Cie dans le courant du 2<sup>ème</sup> semestre 2004.

## AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons la distribution d'un dividende de 3,20 €/action, ce qui représente un doublement du dividende versé au titre de l'exercice 2003 (1,60 €/action).

Ce dividende correspond à un taux de distribution de 23,3% du résultat net part du Groupe. Il est conforme à l'objectif du Groupe qui est de viser un taux moyen sur longue période de 33% et se rapproche des taux de distribution pratiqués lors des précédentes périodes de haut de cycle.

Nous vous proposons en conséquence d'affecter le résultat de l'exercice :

- à hauteur de 279 460 € à la réserve légale afin de porter celle-ci au niveau requis après l'augmentation de capital de 2 794 600 € réalisée en 2004 en conséquence de l'exercice d'options de souscription d'actions,
- et de porter le solde, soit 29 784 600,93 €, augmenté d'une somme de 1 799 258,27 € prélevée sur le poste "report à nouveau", soit un montant total de 31 583 859,20 €, à la distribution d'un dividende.

Ce dividende sera mis en paiement le 6 juillet 2005. Il pourra ouvrir droit à l'imposition sur une base réduite de moitié.

Par ailleurs, il sera examiné lors de l'arrêté des comptes du premier semestre 2005 la possibilité de verser dans le courant du second semestre 2005 un acompte sur le dividende de l'exercice 2005.

Nous vous rappelons, conformément aux dispositions de l'article 47 de la loi du 12 Juillet 1965, qu'au titre de l'exercice 2001, il a été distribué un revenu global de 3,15 € ou de 2,42 € dont 2,10 € versés directement aux actions et 1,05 € (soit 50%) ou 0,32 € (soit 15%) d'avoir fiscal conformément aux dispositions de la loi de finances pour l'année 2002, et qu'au titre de l'exercice 2002, il a été distribué un revenu global de 3,15 € ou de 2,31 € dont 2,10 € versés directement aux actions et 1,05 € (soit 50%) ou 0,21 € (soit 10%) d'avoir fiscal conformément aux dispositions de la loi de finances pour l'année 2003, et qu'au titre de l'exercice 2003, il a été distribué un revenu global de 2,40 € ou de 1,76 € dont 1,60 € versés directement aux actions et 0,80 € (soit 50%) ou 0,16 € (soit 10%) d'avoir fiscal conformément aux dispositions de la loi de finances pour l'année 2004.

Par ailleurs, en application des dispositions de l'article 39 de la loi de finance rectificative n° 2004-1485 pour 2004, l'intégralité des sommes inscrites à la réserve spéciale des plus-values à long terme inscrite au bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2004, soit un montant de 56 405 731,99 €, peut être virée au poste de réserves générales qui passera de 7 633 052,97 € à 64 038 784,96 €.

Corrélativement, il y a lieu de prélever sur cette réserve la somme de 1 397 643,30 € correspondant à la taxe exceptionnelle de 2,5% prévue à l'article 39 susvisé, par le crédit du compte report à nouveau.

## CONSEIL DE SURVEILLANCE

Nous vous demandons de :

- renouveler pour une période de 6 ans prenant fin avec l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010 le mandat de M. François Henrot qui vient à échéance avec la présente Assemblée,
- ratifier la cooptation de M. Wolfgang Eging décidée par le Conseil de Surveillance lors de sa réunion du 8 mars 2005 en remplacement de M. Helmut Koch. Le mandat de M. Wolfgang Eging prendra fin comme celui de son prédécesseur avec l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2005.

M. Wolfgang Eging a fait toute sa carrière au sein du groupe Mannesmann. Il est Président du Directoire de la société Mannesmannröhren-Werke depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004.

## RACHAT D'ACTIONS

Votre précédente Assemblée du 10 juin 2004 a donné au Directoire les pouvoirs nécessaires pour que la société Vallourec puisse procéder, le cas échéant, à des rachats de ses propres actions, dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Cette autorisation vient à expiration ce jour. Il nous semble souhaitable de la reconduire pour une nouvelle période prenant fin avec la prochaine Assemblée Générale. Les modalités de cette reconduction prennent en compte les modifications apportées par le nouveau règlement concernant les programmes de rachat d'actions entré en vigueur le 13 octobre 2004 et, en particulier, le fait que toute intervention directe d'un émetteur visant à assurer l'animation de son titre est désormais interdite et doit se situer dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie admise par l'AMF.

Le prix maximum d'achat est fixé à 200 € par action et le prix minimum de vente est fixé à 125 € par action.

Vallourec serait autorisé à acquérir un maximum de 10% de son capital, soit 986 995 actions à ce jour. Compte tenu des 269 749 actions (2,73%) déjà détenues (voir chapitre III, paragraphe 3.3.1.1 du document de référence 2004) le rachat porterait sur un nombre maximum de 717 246 actions (7,27%).

Le montant maximum destiné à la réalisation de ce programme est de 40 M€.

Nous vous informons par ailleurs que, en application de la nouvelle réglementation concernant les rachats d'actions, le Conseil de Surveillance, a approuvé la proposition du Directoire, d'affecter les 269 749 actions auto-détenues par Vallourec de la façon suivante :

- à hauteur de 190 750 actions à la couverture des options d'achat d'actions attribuées dans le cadre du plan d'options du 11 juin 2003.
- à hauteur du solde de 78 999 actions à des opérations futures d'attribution en faveur de certains membres du personnel, dirigeants ou mandataires sociaux du Groupe, selon des modalités à définir en concertation entre le Directoire et le Conseil de Surveillance.

## **ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES EXISTANTES**

Dans le cadre des mesures destinées à encourager l'actionnariat salarié, l'article 83 de la loi de finances pour 2005 a institué un nouveau dispositif d'attribution gratuite d'actions au profit des salariés et mandataires sociaux, codifié sous les articles L. 225-197-1 à L. 225-197-5 du code de commerce.

Il vous est proposé de déléguer au Directoire les autorisations nécessaires pour pouvoir procéder le cas échéant à de telles attributions en une ou plusieurs fois, au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la Société qui répondent aux conditions fixées par la loi ou des sociétés liées au sens de l'article L. 225-197-2 du code de commerce.

Cette autorisation porte uniquement sur des attributions d'actions existantes et n'aura donc pas, si elle est mise en œuvre, d'effet dilutif. Sa durée est fixée à 38 mois. Le nombre total d'actions distribuées gratuitement ne pourra représenter plus de 5% du capital social à ce jour. L'attribution des actions à leurs bénéficiaires ne sera définitive qu'au terme d'une période d'acquisition minimale de deux ans et la durée minimale de l'obligation de conservation des actions par les bénéficiaires est fixée à deux ans.

Cette autorisation fait l'objet de la neuvième résolution. Elle est de la compétence de l'Assemblée Extraordinaire et nécessite donc, pour être approuvée, de réunir les conditions de quorum et de majorité requises en la matière. Il est précisé que sa mise en œuvre éventuelle par le Directoire sera faite en concertation avec le Conseil de Surveillance.

## ANNEXE AU RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE - EXERCICE 2004

## Liste des autres mandats exercés par les mandataires sociaux de la société Vallourec

Conseil de Surveillance	Sociétés	Fonctions occupées
Jean-Paul Parayre	Peugeot SA <sup>(F)</sup>	Membre du Conseil de Surveillance
	Bolloré Investissement <sup>(F)</sup>	Administrateur
	ValTubes <sup>(F)</sup>	Représentant permanent de Vallourec
	Snef <sup>(F)</sup>	Administrateur
	Stena International <sup>(E)</sup>	Administrateur
	V & M do BRASIL SA <sup>(E)</sup>	Membre du Conseil Consultatif
	Stena Line AB <sup>(E)</sup>	Administrateur
	SDV Cameroun <sup>(E)</sup>	Administrateur
Stena Maritime France SAS <sup>(F)</sup>	Président du Conseil de Surveillance	
Helmut Koch	Mannesmannröhren-Werke AG <sup>(E)</sup>	Membre du Conseil de Surveillance
	Arbeitgeberverband Stahl <sup>(E)</sup>	Président du Directoire
	Salzgitter Stahl GmbH <sup>(E)</sup>	Membre du Conseil de Surveillance
Luiz-Olavo Baptista	V & M do BRASIL SA <sup>(E)</sup>	Membre du Conseil Consultatif
	De La Ronce S/A <sup>(E)</sup>	Administrateur
	Oxon Participações S/A <sup>(E)</sup>	Président du Conseil d'Administration
	Sofrel do Brasil Ltda <sup>(E)</sup>	Gérant Délégué
	VDM Trading Limited (Groupe Ometto) <sup>(E)</sup>	Membre du Directoire
	Guala Cosures do Brasil S/A <sup>(E)</sup>	Administrateur
	Vale do Mogi S.A. <sup>(E)</sup>	Administrateur
	Opacco Holding S/A <sup>(E)</sup>	Membre du Directoire
	Tote Investments Holding S.A. <sup>(E)</sup>	Membre du Directoire
	Bedford Investors C/V <sup>(E)</sup>	Membre du Directoire
	Taro S/A <sup>(E)</sup>	Membre du Directoire
	Phipe Holding S/A <sup>(E)</sup>	Membre du Directoire
	Finaciêre Titânia S/A <sup>(E)</sup>	Membre du Directoire
Salorix Holding S/A <sup>(E)</sup>	Membre du Directoire	
Patrick Boissier	Chantiers de l'Atlantique <sup>(F)</sup>	Président Directeur Général
	Alstom Leroux Naval <sup>(F)</sup>	Président Directeur Général
	Ateliers de Montoir <sup>(F)</sup>	Président Directeur Général
	Société Nationale de Sauvetage en Mer <sup>(F)</sup>	Administrateur
	Groupe Stéria SCA <sup>(F)</sup>	Administrateur
	Ecole des Mines de Nantes <sup>(F)</sup>	Administrateur
	Institut Français de la Mer <sup>(F)</sup>	Administrateur
	Chambre Syndicale des Constructeurs de Navires <sup>(F)</sup>	Président

(F) Société Française.

(E) Société Etrangère.

Conseil de Surveillance	Sociétés	Fonctions occupées
Vincent Bolloré	Bolloré <sup>(F)</sup>	Président Directeur Général
	Bolloré Participations <sup>(F)</sup>	Président Directeur Général
	Bolloré Production (SAS) <sup>(F)</sup>	Président
	Bolloré Investissements <sup>(F)</sup>	Président du Conseil d'Administration
	Financière de l'Odet <sup>(F)</sup>	Président du Conseil d'Administration
	Bolloré Média <sup>(F)</sup>	Président du Conseil d'Administration
	Sofibol <sup>(F)</sup>	Directeur Général
	Omnium Bolloré <sup>(F)</sup>	Directeur Général
	Financière V <sup>(F)</sup>	Directeur Général
	Batscap <sup>(F)</sup>	Administrateur
	Compagnie des Glénans <sup>(F)</sup>	Administrateur
	Financière Moncey <sup>(F)</sup>	Administrateur
	Natexis Banques Populaires <sup>(F)</sup>	Administrateur
	Generali France <sup>(F)</sup>	Administrateur
	Cie des Tramways de Rouen <sup>(F)</sup>	Représentant permanent de Bolloré Participations
	Safa <sup>(F)</sup>	Représentant permanent de Bolloré Participations
	Sté des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard <sup>(F)</sup>	Représentant permanent de Bolloré Participations
	Sté Industrielle et Financière de l'Artois <sup>(F)</sup>	Représentant permanent de Bolloré Participations
	Sté Bordelaise Africaine <sup>(F)</sup>	Représentant permanent de Bolloré Participations
	Afrique Initiatives <sup>(F)</sup>	Représentant permanent de Bolloré
	IER <sup>(F)</sup>	Représentant permanent de Bolloré Participations
	Compagnie du Cambodge <sup>(F)</sup>	Représentant permanent de Bolloré Participations
	Plantations des Terres Rouges <sup>(E)</sup>	Président
	Sté des Caoutchoucs de Grand Bereby – SOGB <sup>(E)</sup>	Vice-Président
	Bereby Finances <sup>(E)</sup>	Vice-Président
	Nord Sumatra Investissements <sup>(E)</sup>	Président Délégué
	BB Groupe SA <sup>(E)</sup>	Administrateur
	Centrages <sup>(E)</sup>	Administrateur
	Cie Internationale de Cultures <sup>(E)</sup>	Administrateur
	Financière Privée <sup>(E)</sup>	Administrateur
	Liberian Agricultural Company (LAC) <sup>(E)</sup>	Administrateur
	Médiobianca <sup>(E)</sup>	Administrateur
	Plantations Nord Sumatra Limited <sup>(E)</sup>	Administrateur
	Red Land Roses <sup>(E)</sup>	Administrateur
	SDV Gabon <sup>(E)</sup>	Administrateur
	SDV Senegal	Administrateur
	SOCFIN (Sté Financière des Caoutchoucs) <sup>(E)</sup>	Administrateur
	SOCFINAF CY Ltd <sup>(E)</sup>	Administrateur
	SOCFINAL (Sté Financière Luxembourgeoise) <sup>(E)</sup>	Administrateur
	SOCFINASIA <sup>(E)</sup>	Administrateur
	SOCFINCO (Socfin Consultant Services) <sup>(E)</sup>	Administrateur
	SOCFINDO (PT Socfin Indonesia Ord) <sup>(E)</sup>	Administrateur
	SOCFININTER (Socfin International) <sup>(E)</sup>	Administrateur
	Socfin Plantations Sendirian Berhardt <sup>(E)</sup>	Administrateur
	SOGESCOL (Sté de Gestion pour le Caoutchouc et les Oléagineux) <sup>(E)</sup>	Administrateur
	SDV Cameroun <sup>(E)</sup>	Représentant permanent de Bolloré Participations
	SDV Congo <sup>(E)</sup>	Représentant permanent de Bolloré Participations
	SDV Côte d'Ivoire <sup>(E)</sup>	Représentant permanent de Bolloré Participations
	Immobilière de la Pépinière <sup>(E)</sup>	Représentant permanent de Bolloré Participations
	Sté Financière HR <sup>(E)</sup>	Représentant permanent de Cie du Cambodge

(F) Société Française.

(E) Société Etrangère.

Conseil de Surveillance	Sociétés	Fonctions occupées
Wolfgang Eging	V & M TUBES <sup>(F)</sup>	Membre du Conseil d'Administration
	D.M.V. Stainless SAS <sup>(F)</sup>	Président du Conseil de Surveillance
	Mannesmannröhren-Werke GmbH <sup>(E)</sup>	Président du Directoire
	Salzgitter AG <sup>(E)</sup>	Membre du Directoire
	Hüttenwerke Krupp Mannesmann GmbH <sup>(E)</sup>	Vice-Président du Conseil de Surveillance
	MHP Mannesmann Präzisrohr GmbH <sup>(E)</sup>	Président du Conseil de Surveillance
	Mannesmann Line Pipe GmbH <sup>(E)</sup>	Président du Comité Consultatif
	EUROPIPE GmbH <sup>(E)</sup>	Membre du Conseil de Surveillance
	Mannesmannröhren Mülheim GmbH <sup>(E)</sup>	Président du Conseil de Surveillance
	Borusan Mannesmann Boru Yatirim Holding A.S. <sup>(E)</sup>	Vice-Président du Conseil d'Administration
	Salzgitter Mannesmann Forschung GmbH <sup>(E)</sup>	Membre du Steering Committee
	Salzgitter Mannesmann Handel GmbH <sup>(E)</sup>	Membre du Conseil de Surveillance
D.M.V. Stainless BV <sup>(E)</sup>	Président du Conseil de Surveillance	
Michel de Fabiani	BP France <sup>(F)</sup>	Administrateur
	Institut Français du Pétrole <sup>(F)</sup>	Administrateur
	Rhodia <sup>(F)</sup>	Administrateur
	Star Oil Mali <sup>(E)</sup>	Administrateur
Denis Gautier-Sauvagnac	UNEDIC <sup>(F)</sup>	Président du Conseil d'Administration
	Capitole Europe SA <sup>(F)</sup>	Président Directeur Général
	France Conventions SA <sup>(F)</sup>	Membre du Conseil de Surveillance
	MEDEF <sup>(F)</sup>	Membre du Conseil Exécutif
	MEDEF <sup>(F)</sup>	Président GPA Relations du Travail
François Henrot	Rothschild & Cie Banque <sup>(F)</sup>	Associé-Gérant
	Rothschild & Cie <sup>(F)</sup>	Associé-Gérant
	Carrefour <sup>(F)</sup>	Administrateur
	Eramet <sup>(F)</sup>	Administrateur
	Cogedim <sup>(F)</sup>	Membre du Conseil de Surveillance
	Pinault-Printemps-Redoute <sup>(F)</sup>	Membre du Conseil de Surveillance
Wolfgang Leese	Salzgitter AG Stahl und Technologie <sup>(E)</sup>	Président du Directoire
	Mannesmannröhren-Werke GmbH <sup>(E)</sup>	Président du Conseil de Surveillance
	MAN Nutzfahrzeuge AG <sup>(E)</sup>	Membre du Conseil de Surveillance
	Salzgitter Stahl GmbH <sup>(E)</sup>	Président du Conseil de Surveillance
	Norddeutsche Landesbank <sup>(E)</sup>	Membre du Comité Consultatif
	VDEh / Wirtschaftsvereinigung Stahl <sup>(E)</sup>	Membre du Directoire
	Dresdner Bank AG <sup>(E)</sup>	Membre du Comité Consultatif
	Peiner Träger GmbH <sup>(E)</sup>	Président du Conseil de Surveillance

(F) Société Française.

(E) Société Etrangère.

Conseil de Surveillance	Sociétés	Fonctions occupées
Thierry Marraud	Financière de Sainte-Marine <sup>(F)</sup> Sté Française de Production <sup>(F)</sup> SAGA <sup>(F)</sup> Emin-Leydier <sup>(F)</sup> IER <sup>(F)</sup>	Président Représentant permanent Financière de l'Odet Représentant permanent Financière de l'Odet Membre du Conseil de Surveillance Représentant permanent de la Cie du Cambodge
Kunibert Martin	V & M TUBES <sup>(F)</sup> V & M FRANCE <sup>(F)</sup> DMV Stainless SAS <sup>(F)</sup> V & M DEUTSCHLAND GmbH <sup>(E)</sup> Mannesmannröhren-Werke GmbH <sup>(E)</sup> Hüttenwerke Krupp Mannesmann GmbH <sup>(E)</sup> D.M.V. Stainless B.V. <sup>(E)</sup> Europipe GmbH <sup>(E)</sup> V & M TUBES CORPORATION <sup>(E)</sup> MHP Mannesmann Präzisrohr GmbH <sup>(E)</sup> Borusan Mannesmann Boru Yatirim <sup>(E)</sup> V & M do BRASIL SA <sup>(E)</sup> Mannesmann Altersversorgung Service GmbH <sup>(E)</sup> Mannesmann Line Pipe GmbH <sup>(E)</sup> Mannesmannröhren Mülheim GmbH <sup>(E)</sup>	Administrateur Membre du Conseil de Surveillance Membre du Conseil de Surveillance Membre du Conseil de Surveillance Membre du Directoire Membre du Conseil de Surveillance Membre du Conseil de Surveillance Membre du Conseil de Surveillance Administrateur Membre du Conseil de Surveillance Administrateur Membre du Conseil Consultatif Président du Conseil Consultatif Membre du Conseil Consultatif Membre du Conseil de Surveillance
Jean-Claude Verdière	ValTubes <sup>(F)</sup>	Administrateur

(F) Société Française.

(E) Société Etrangère.

Directoire	Sociétés	Fonctions occupées
Pierre Verluca	ValTubes <sup>(F)</sup>	Président
	V & M TUBES <sup>(F)</sup>	Président Directeur Général
	VALLOUREC MANNESMANN OIL & GAS FRANCE <sup>(F)</sup>	Administrateur
	V & M FRANCE <sup>(F)</sup>	Président du Conseil de Surveillance
	Valtimet <sup>(F)</sup>	Administrateur
	VALLOUREC MANNESMANN OIL & GAS UK <sup>(E)</sup>	Administrateur
	V & M DEUTSCHLAND GmbH <sup>(E)</sup>	Président du Conseil de Surveillance
	V & M do BRASIL SA <sup>(E)</sup>	Président du Conseil Consultatif
	V & M do BRASIL SA <sup>(E)</sup>	Membre du Conseil d'Administration
	V & M STAR <sup>(E)</sup>	Membre du Comité Exécutif
	Vallourec Tubes Canada <sup>(E)</sup>	Administrateur
	Vallourec & Mannesmann Holdings Inc. <sup>(E)</sup>	Président
	Vallourec Industries Inc. <sup>(E)</sup>	Administrateur
Vallourec Inc. <sup>(E)</sup>	Vice-Président	
Finalourec S.A.H. <sup>(E)</sup>	Administrateur Délégué	
François Fabre	ValTubes <sup>(F)</sup>	Directeur Général, Administrateur
	V & M TUBES	Administrateur
	VALLOUREC MANNESMANN OIL & GAS FRANCE <sup>(F)</sup>	Administrateur
	V & M FRANCE <sup>(F)</sup>	Membre du Conseil de Surveillance
	V & M SERVICES <sup>(F)</sup>	Président Directeur Général
	Escofier <sup>(F)</sup>	Administrateur
	Interfit <sup>(F)</sup>	Président
	Valti <sup>(F)</sup>	Administrateur
	Vallourec Composants Automobiles Hautmont <sup>(F)</sup>	Administrateur
	Vallourec Composants Automobiles Vitry <sup>(F)</sup>	Administrateur
	Vallourec Précision Etirage <sup>(F)</sup>	Administrateur
	Vallourec Précision Soudage <sup>(F)</sup>	Administrateur
	V & M DEUTSCHLAND GmbH <sup>(E)</sup>	Membre du Conseil de Surveillance
	V & M do BRASIL SA <sup>(E)</sup>	Membre du Conseil d'Administration
	Vallourec & Mannesmann Holdings Inc. <sup>(E)</sup>	Administrateur
	Vallourec Industries Inc. <sup>(E)</sup>	Administrateur
	Vallourec Inc. <sup>(E)</sup>	Administrateur
Finalourec S.A.H. <sup>(E)</sup>	Administrateur	

(F) Société Française.

(E) Société Etrangère.

## 8.1.2 Rapport spécial du Directoire sur les options exercice 2004

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du code de commerce, nous vous informons qu'il n'a été attribué aucune option de souscription ou d'achat d'actions Vallourec au cours de l'exercice 2004.

Nous vous rappelons que votre Assemblée Générale Extraordinaire du 15 juin 2000 a autorisé le Directoire, pendant une durée de 5 ans qui expire le 14 juin 2005, à attribuer aux dirigeants et/ou aux membres du personnel des sociétés du Groupe des options de souscription (1<sup>ère</sup> résolution) et/ou des options d'achat (2<sup>ème</sup> résolution) dans les limites respectives de 4% et 10% du capital social de Vallourec.

Dans le cadre de cette autorisation :

- 178 500 options de souscription donnant droit chacune à la souscription d'une action Vallourec ont été attribuées le 15 juin 2000 à 144 bénéficiaires au prix de 38 € par action, correspondant à 95% de la moyenne des 20 derniers cours cotés ayant précédé la date d'attribution.

Après une période d'indisponibilité de 4 ans, ces options de souscription sont exerçables depuis le 15 juin 2004 pendant une période de 3 ans, qui se terminera le 14 juin 2007 inclus. Compte tenu des options annulées (6 750) depuis la date d'attribution (bénéficiaires ayant quitté le Groupe) et des options exercées entre le 15 juin et le 31 décembre 2004, soit 139 730 options dont 12 000 exercées par les deux membres du Directoire, le nombre d'options de souscription restant en circulation au 31 décembre 2004 s'élevait à 32 020, soit 0,3% du capital social à cette date.

- 193 000 options d'achat donnant droit chacune à l'acquisition d'une action Vallourec ont été attribuées le 11 juin 2003 à 148 bénéficiaires au prix de 53,65 € par action, correspondant à la moyenne des 20 derniers cours cotés aux 20 séances ayant précédé la date d'attribution, sans rabais.

Ces options d'achat ne pourront être exercées qu'après la fin d'une période d'indisponibilité de 4 ans, pendant une période de 3 ans commençant le 11 juin 2007 et se terminant le 10 juin 2010 inclus. Compte tenu des options annulées (2 250) depuis la date d'attribution (bénéficiaires ayant quitté le Groupe) le nombre d'options d'achat restant en circulation au 31 décembre 2004 s'élevait à 190 750, soit 1,93% du capital social à cette date.

## 8.2 Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société Vallourec

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du code de commerce, introduit par la loi n° 2003-706 du 1<sup>er</sup> août 2003 de sécurité financière, le Président du Conseil de Surveillance de la société Vallourec rend compte aux actionnaires, dans le présent rapport, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

### A. CONDITIONS DE PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le règlement intérieur du Conseil de Surveillance, la situation des membres du Conseil au regard des critères du rapport Bouton, la composition et le fonctionnement des deux Comités (Comité Financier et Comité des Nominations et des Rémunérations) institués au sein du Conseil de Surveillance et les principes de rémunération, sont exposés dans le chapitre VI du document de référence pour l'exercice 2004 consacré au Gouvernement d'Entreprise dont le présent rapport fait partie intégrante.

Le Conseil de Surveillance de Vallourec s'est réuni 4 fois en 2004.

Afin de s'assurer de la disponibilité des membres du Conseil, le calendrier des réunions est arrêté le plus en avance possible. C'est ainsi que le calendrier des réunions pour l'année suivante est en principe fixé provisoirement dès le mois de juin et arrêté définitivement lors de la réunion du Conseil de septembre qui arrête les comptes semestriels. Dans ces conditions le taux de présence effective des membres du Conseil aux réunions est très élevé. Sur l'ensemble des réunions de 2004, seules deux absences ont été relevées et, dans chaque cas, les membres concernés avaient donné pouvoir pour être représentés. Les membres du Directoire ont été présents à toutes les réunions.

La réunion est confirmée une quinzaine de jours à l'avance par l'envoi d'une lettre de convocation à laquelle est jointe la liste des sujets inscrits à l'ordre du jour ainsi que le projet de procès-verbal de la

précédente réunion établi par le secrétaire du Conseil. Les membres du Conseil sont invités à faire part de leurs remarques éventuelles avant même la réunion du Conseil.

Pour tenir compte des commentaires et suggestions formulés par un certain nombre de membres du Conseil dans les réponses au questionnaire d'évaluation du fonctionnement de celui-ci en février 2004 (voir ci-après), le Directoire s'efforce autant que possible de communiquer par avance, dans les jours précédant la réunion du Conseil, un certain nombre de documents, notamment d'ordre financier.

Les Commissaires aux comptes de la société Vallourec ont assisté à 2 séances du Conseil (arrêts des comptes annuels et semestriels) au cours de l'année 2004.

La société Vallourec étant une pure société holding, avec un effectif inférieur à 10 personnes, il n'y a en revanche pas de représentants du Comité d'Entreprise.

Le Conseil se tient en français et pour les membres allemands une traduction simultanée est assurée.

Un dossier complet réunissant les documents de support relatifs aux sujets inscrits à l'ordre du jour est remis à chaque participant. Dans ce dossier est également inclus le rapport trimestriel du Directoire au Conseil de Surveillance sur la marche de la Société établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 alinéa 4 du code de commerce. Le cas échéant le Conseil s'appuie sur les travaux préliminaires effectués par le Comité Financier ou le Comité des Nominations et des Rémunérations.

Les débats sont animés par le Président du Conseil de Surveillance qui veille notamment à ce que chacun exprime son avis sur les sujets les plus importants. Dans les rares cas où un membre du Conseil est concerné personnellement par l'un des sujets traités, au sens de l'article L. 225-86 du code de commerce, il quitte la séance pendant le débat.

S'agissant de l'évaluation du fonctionnement du Conseil de Surveillance, un questionnaire couvrant un certain nombre de points relatifs à la préparation, l'organisation et le déroulement des réunions a été adressé aux membres du Conseil début février 2004. Les réponses à ce questionnaire ont été analysées par le Comité des Nominations et des Rémunérations et une synthèse en a été présentée au Conseil lors de sa réunion du 2 mars 2004.

Une nouvelle évaluation du fonctionnement du Conseil de Surveillance sera en principe réalisée en 2005. Compte tenu de l'arrivée de trois nouveaux membres désignés par l'Assemblée Générale du 10 juin 2004, qui n'ont participé à leur première réunion du Conseil que le 14 septembre 2004, il a paru opportun que cette évaluation soit réalisée dans la seconde partie de l'année 2005, afin que les nouveaux membres puissent bénéficier d'un certain recul.

## B. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

### 1. Objectifs du contrôle interne

Le contrôle interne a pour but de fournir une assurance raisonnable, grâce à un ensemble de processus et de procédures mis en œuvre par le personnel du groupe Vallourec, que les trois objectifs suivants pourront être atteints :

- Réalisation optimale des opérations,
- Fiabilité des informations financières,
- Conformité aux lois et règlements en vigueur.

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant donner une garantie absolue que les risques d'erreurs ou de fraude soient totalement éliminés ou maîtrisés.

### 2. Description des procédures de contrôle interne

#### 2.1 Des procédures de contrôle interne adaptées aux spécificités du groupe Vallourec

L'organisation du groupe Vallourec repose de longue date sur la décentralisation. Cette approche est particulièrement bien adaptée à la dimension internationale du Groupe, accentuée en 1997 par la création de VALLOUREC & MANNESMANN TUBES.

Dès lors, la mise en œuvre de contrôles internes appropriés en matière de gestion des risques, de contrôle financier et de respect des dispositions légales, relève de la responsabilité des dirigeants de chaque filiale du Groupe.

Pour assurer la cohérence du Groupe à travers le monde, la Direction Générale s'appuie sur des directions fonctionnelles qui établissent les procédures nécessaires au bon fonctionnement des activités de contrôle, émettent des instructions et s'assurent de leur application.

Les fonctions clés et leurs procédures de contrôle ont été recensées comme suit.

#### 2.2 Procédures de contrôle interne traitant de l'information comptable et financière

##### 2.2.1 Reporting financier et comptable

L'information financière et comptable est élaborée de manière centralisée sur la base des états financiers des filiales, retraités aux normes du Groupe. Cette remontée d'information est assurée par un logiciel de reporting et de consolidation implanté dans toutes les filiales consolidées (nouvelle version MAGNITUDE installée en juillet 2004). Ce logiciel est compatible avec les nouvelles normes comptables IFRS que Vallourec a adoptées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Les reportings sont mensuels et effectués dans le mois qui suit, tandis que les consolidations comptables exhaustives sont trimestrielles et effectuées dans les deux mois qui suivent. Les consolidations semestrielles et annuelles sont publiées sous la responsabilité de la Direction Générale sous le contrôle du Comité Financier et des Commissaires aux comptes.

Le suivi des engagements hors bilan est intégré au processus de consolidation trimestrielle.

##### 2.2.2 Information financière externe

La communication financière à des tiers repose trimestriellement sur la publication des ventes consolidées du Groupe et semestriellement sur les états financiers arrêtés par le Directoire, soumis au Conseil de Surveillance et revus par les Commissaires aux comptes.

##### 2.2.3 Trésorerie et financement

Les opérations de trésorerie sont du ressort des sociétés filiales, dans le cadre de procédures et de délégations bien définies. Tout écart par rapport aux règles générales nécessite l'accord préalable de la Direction financière du Groupe.

Les décisions relatives aux financements et placements à plus d'un an sont du ressort de celle-ci. Les financements et placements à moins d'un an sont délégués aux filiales selon une procédure Groupe précise : qualité des banques, placements sans risque, suivi des garanties financières données.

Les opérations en devises ou de couverture de changes sont également régies par des règles émises par la Direction financière du Groupe.

Un suivi mensuel des dettes, placements et opérations de change des filiales est assuré par un reporting effectué par le trésorier du Groupe et communiqué à la Direction Générale.

#### 2.2.4 Procédures et instructions

Dans l'objectif de maintenir une information financière et comptable de qualité, Vallourec a émis des procédures et des instructions adaptées aux filiales françaises ou étrangères. Ces procédures sont regroupées par thèmes et traitent essentiellement de problèmes comptables, de trésorerie, de reporting, et depuis 2004, du référentiel IFRS.

Ces procédures sont regroupées sur un site intranet qui peut être consulté par l'ensemble de la communauté financière du Groupe.

Une auto-évaluation des procédures comptables et financières a été initiée à la fin de 2003. Elle repose sur un questionnaire inspiré du rapport COSO (Committee Of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission), référentiel reconnu dans le domaine du contrôle interne. L'enquête effectuée par le département d'audit interne du Groupe a porté sur les sociétés consolidées par intégration globale. L'ensemble des cycles comptables a été analysé : comptes achats – fournisseurs, ventes – clients, stocks, banques, paie et immobilisations corporelles.

Les auto-évaluations des contrôles comptables ont fait l'objet d'un diagnostic par filiale. Chacune d'elles a reçu une synthèse des points à améliorer et a préparé un plan d'action pour chaque point faible avéré dont le risque d'occurrence est considéré comme significatif. Les dirigeants des sociétés concernées ont été tenus informés de ces évaluations et des plans d'actions arrêtés au niveau de l'entité.

Si les actions de progrès, dont la mise en œuvre a commencé dès 2004, varient d'une entité à l'autre, les plus fréquentes ont trait à l'organisation d'un inventaire des immobilisations, au paramétrage complémentaire des accès aux fichiers informatiques (SAP) et à la description des procédures de contrôle interne traitant de l'information comptable.

#### 2.2.5 Audit interne

La Direction de l'audit interne et du contrôle financier est rattachée à la Direction financière du Groupe. Elle intervient auprès des filiales selon un plan d'audit afin notamment d'apprécier et d'améliorer la fiabilité de l'information comptable et financière.

Vallourec dispose également d'une équipe localisée chez V & M do BRASIL dont le plan d'audit est validé par la Direction de l'audit interne et dont le champ d'investigation porte principalement sur les procédures de contrôle interne.

Il peut être fait appel à des cabinets extérieurs dans le cadre de missions ponctuelles.

L'audit interne coordonne également les relations avec les auditeurs externes qui sont pour la plupart affiliés à des réseaux d'audit internationaux.

### 2.3 Autres processus clés analysés

#### 2.3.1 Investissements industriels

La Direction des investissements du Groupe est rattachée à la Direction Générale. Elle examine le contenu des projets d'investissements proposés par les sites dans le cadre des plans industriels et marketing des divisions. Après validation par celle-ci, les décisions et autorisations d'engager un projet sont prises par le Conseil de la filiale concernée.

En 2004, des contrôles a posteriori portant sur les dépenses et la rentabilité des acquisitions ont été mis en place. Leurs résultats ainsi que la mesure des performances des acquisitions sont portés à la connaissance des Présidents de division.

Des procédures Groupe définissent les méthodes de préparation des dossiers d'investissement et de sélection des projets, les demandes d'autorisation et les contrôles nécessaires pour s'assurer du respect du budget, du calendrier et de la tenue des objectifs.

#### 2.3.2 Qualité

Vallourec dispose d'une Direction de la qualité Groupe. Celle-ci a bâti des systèmes de gestion de la qualité, décrits dans des manuels, en référence à la norme ISO 9000. Ces systèmes sont appliqués dans tous les sites de production.

Le contrôle du respect des procédures qualité est effectué par le service d'audit qualité du Groupe et par des organismes externes indépendants. Les conclusions de ces audits sont analysées et font l'objet d'actions correctives.

### **2.3.3 Environnement**

Dans le cadre du développement durable, une Direction environnement a été créée en 2002. Elle est chargée de coordonner et d'animer les actions en matière d'environnement et s'appuie sur des responsables environnement locaux dont les actions visent la conformité réglementaire.

Elle effectue des audits et a mis en place un tableau de bord environnement qui permet de suivre périodiquement les principaux paramètres.

Une charte de développement durable et un rapport interne sur l'environnement ont été publiés en 2004.

A fin 2004, douze sites sont certifiés ISO 14001 : quatre en Allemagne, trois au Brésil, deux aux Etats-Unis, deux en France et un en Grande-Bretagne.

Afin d'améliorer le management environnemental, la politique du Groupe est d'étendre la certification ISO 14001 au plus grand nombre de sites d'ici fin 2007, en mettant l'accent d'abord sur la France.

### **2.3.4 Recherche et développement**

La Direction de la recherche et du développement a établi des procédures Groupe concernant la gestion des programmes de développement de nouveaux produits et procédés industriels. Les processus ainsi définis sont appliqués de manière homogène par les entités concernées.

En 2004, ces procédures ont été complétées par l'intégration des aspects concernant la propriété industrielle et par une plus grande formalisation des démarches de projet et d'industrialisation.

Chaque année, des audits sont effectués par la Direction qualité du Groupe.

### **2.3.5 Achats**

La Direction des achats du Groupe a un rôle de coordination des acheteurs dans les sites et de diffusion des bonnes pratiques.

Les négociations de matières premières ou d'énergie sont en général sous la responsabilité directe du Directeur Général de chaque société.

La fonction d'auditeur interne des achats du Groupe a été créée en 2004 afin de renforcer les contrôles dans ce domaine.

### **2.3.6 Systèmes d'information**

La Direction des systèmes d'information tend à intégrer et rendre homogènes les logiciels.

Dans un nombre important de filiales, la plupart des traitements informatiques sont effectués avec des progiciels intégrés (SAP).

Les systèmes d'information de l'ensemble des filiales françaises sont gérés par une structure unique, le Centre des Techniques d'Information Vallourec (CTIV). En 2004, ce dernier a fait évoluer le plan de secours portant sur la sécurisation des systèmes informatiques.

### **2.3.7 Ressources humaines**

La Direction des ressources humaines du Groupe organise, à son niveau, la gestion des carrières et le développement des compétences pour les postes à fort niveau de responsabilité ou de compétence technique. Elle a réalisé en 2004 des études comparatives avec les pratiques du marché dans un certain nombre de secteurs.

Elle contrôle le respect des réglementations sociales, les données relatives aux effectifs et à la sécurité, assure la collecte et la diffusion de tableaux de bord.

Dans chaque pays, les responsables des ressources humaines veillent au respect des réglementations nationales spécifiques.

En Allemagne, l'essentiel des effectifs est régi par les dispositions de la loi sur la cogestion dans la sidérurgie et les mines du 21 mai 1951.

### **2.3.8 Relations commerciales**

Dans l'objectif de formaliser ou de préciser un certain nombre de pratiques en matière de relations contractuelles avec ses clients, Vallourec a émis une procédure traitant de la gestion des risques clients : limites de crédit et délégations, assurance crédit.

La Direction juridique a effectué une analyse des conditions juridiques applicables aux contrats de vente passés par les filiales avec leurs clients. Ces filiales disposent de documents type définissant les conditions auxquelles elles ont pour objectif de soumettre leurs contrats de vente afin de réduire le niveau de risque. Ces documents type font l'objet d'une revue régulière par la Direction juridique.

### 2.3.9 Assurances

Les risques industriels sont couverts par deux assurances Groupe : une assurance dommages (dommages matériels directs et non exclus atteignant les biens ainsi que les frais et pertes consécutifs à ces dommages) et une assurance responsabilité civile (responsabilité à la suite de préjudices causés à des tiers pendant l'exploitation ou après livraison ou prestation).

## 3. Démarche de progrès continu

Vallourec a procédé dès le dernier trimestre 2003 à l'auto-évaluation des procédures de contrôle interne traitant de l'information comptable et financière, des ressources humaines, de l'environnement, des achats, de la recherche & développement, des systèmes d'information et des conditions juridiques applicables aux contrats de vente passés par des filiales avec leurs clients.

Ces auto-évaluations ont permis d'établir des actions de progrès qui ont commencé à être mises en œuvre en 2004 dans les filiales, sous la supervision des directions fonctionnelles.

Cette démarche d'amélioration progressive des procédures de contrôle interne se poursuivra en 2005 et les années suivantes.

## 8.3 Rapports des Commissaires aux comptes

---

### 8.3.1 Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2004, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Vallourec, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans les notes I et II de l'annexe aux comptes annuels concernant le changement de méthode relatif à la comptabilisation des écarts actuariels, conformément au communiqué du Conseil National de la Comptabilité du 22 juillet 2004.

#### II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La Direction de Vallourec est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ses états financiers et les notes qui les accompagnent. Ces hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront différer de ces estimations. Dans le cadre de notre audit des comptes annuels au 31 décembre 2004, nous avons considéré que parmi les comptes qui sont sujets à des estimations comptables significatives, les titres de participation et les provisions pour risques et charges étaient susceptibles d'une justification de nos appréciations :

- S'agissant de l'évaluation et de la dépréciation des titres de participations dont les principes sont décrits dans les notes I et II de l'annexe aux comptes annuels, nous avons apprécié les données et hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations retenues par la Direction et avons revu les calculs effectués par la Société.

- Concernant les provisions pour risques et charges, dont les modalités de constitution sont décrites dans les notes I et II de l'annexe aux comptes annuels, nous avons apprécié les bases sur lesquelles ces provisions ont été constituées, la description des risques éventuels significatifs dont le Groupe a connaissance à la clôture, et revu le caractère approprié des informations données dans la note II de l'annexe aux comptes annuels.

Nous avons procédé, sur ces bases, à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.


Neuilly-sur-Seine, le 19 avril 2005

Les Commissaires aux comptes

CALAN RAMOLINO ET ASSOCIES

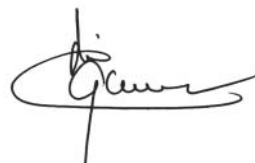


Bertrand de Florival



Bernard Scheidecker

BARBIER FRINAULT & AUTRES  
ERNST & YOUNG



Alain Gouverneyre

### 8.3.2 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle de conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 117 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

#### Conventions autorisées au cours de l'exercice

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée à l'article L. 225-86 du code de commerce.

#### Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, approuvée au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

#### Avec Rothschild & Cie

*Personne concernée : Monsieur François Henrot, membre du Conseil de Surveillance de votre Société et Associé-Gérant de Rothschild & Cie.*

Votre Société a été autorisée par votre Conseil de Surveillance du 4 mars 2003 à confier à Rothschild & Cie un mandat du conseil pour assister le Directoire de Vallourec dans l'analyse de la structure actionnariale de votre Société et de ses filiales, et l'étude des schémas susceptibles de faire évoluer celle-ci dans le but de préserver l'intérêt social de votre Société et de l'ensemble de ses actionnaires.

Ce mandat, qui a été signé le 10 mars 2003, a continué de produire ses effets en 2004 et a donné lieu à une facturation sur l'exercice par Rothschild & Cie d'un montant d'honoraires de 400 000 euros HT.

Le Conseil de Surveillance de Vallourec a approuvé le 20 janvier 2005 la prolongation de cette mission d'assistance jusqu'au terme de l'acquisition de la participation de 45% dans V & M TUBES détenue par Mannesmannröhren-Werke, moyennant le versement d'une commission forfaitaire complémentaire de 1 500 000 euros HT dont la moitié au titre des prestations effectuées par Rothschild & Cie dans le courant du 2<sup>ème</sup> semestre 2004.


Le montant total des honoraires ainsi pris en charges par votre Société au titre de l'exercice 2004 s'est élevé à 1 150 000 euros HT.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

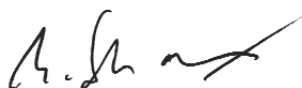
Neuilly-sur-Seine, le 19 avril 2005

Les Commissaires aux comptes

CALAN RAMOLINO ET ASSOCIES

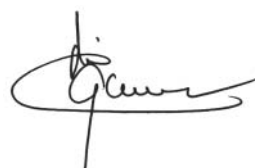


Bertrand de Florival



Bernard Scheidecker

BARBIER FRINAULT & AUTRES  
ERNST & YOUNG



Alain Gouverneyre

### 8.3.3 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Vallourec relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2004, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

#### II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme il est précisé au paragraphe B-3 de l'annexe aux comptes consolidés, la Direction de Vallourec est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ses états financiers et les notes qui les accompagnent. Ces hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront différer de ces estimations. Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés au 31 décembre 2004, nous avons considéré que parmi les comptes qui sont sujets à des estimations comptables significatives, les actifs corporels et incorporels à long terme, les impôts différés et les provisions pour risques et charges étaient susceptibles d'une justification de nos appréciations :

- Concernant les modalités d'évaluation des principaux actifs corporels et incorporels à long terme, décrites aux paragraphes C-2, C-3 et C-5 de l'annexe aux comptes consolidés, nous avons apprécié les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations retenues par la Direction et nous avons revu les calculs effectués par la Société, notamment concernant l'écart d'acquisition de V & M STAR, tels qu'expliqués dans la note 2 de l'annexe aux comptes consolidés.
- S'agissant des impôts différés, dont les modalités de constitution sont exposées au paragraphe C-11 de l'annexe aux comptes consolidés, nous avons apprécié les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations retenues par la Direction et nous avons revu les calculs effectués par la Société, notamment concernant les prévisions de recouvrabilité des actifs, et avons revu le caractère approprié des informations données dans la note 24 de l'annexe aux comptes consolidés.
- Concernant les provisions pour risques et charges, dont les modalités de constitution sont décrites au paragraphe C-10 de l'annexe aux comptes consolidés, nous avons apprécié les bases sur lesquelles ces provisions ont été constituées, la description des risques éventuels significatifs dont le Groupe a connaissance à la clôture, et revu le caractère approprié des informations données dans la note 13 de l'annexe aux comptes consolidés.

Nous avons procédé, sur ces bases, à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III. Vérification spécifique


Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.


Neuilly-sur-Seine, le 30 mars 2005

Les Commissaires aux comptes

CALAN RAMOLINO ET ASSOCIES

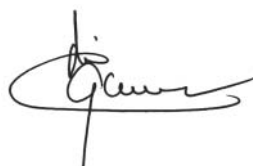


Bertrand de Florival



Bernard Scheidecker

BARBIER FRINAULT & AUTRES  
ERNST & YOUNG



Alain Gouverneure

### 8.3.4 Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance relatif aux procédures de contrôle interne

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ETABLI EN APPLICATION DU DERNIER ALINEA DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA SOCIETE VALLOUREC, POUR CE QUI CONCERNE LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE.

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Vallourec et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Il appartient au Président du Conseil de Surveillance de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la Société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-68 du code de commerce.

Neuilly-sur-Seine, le 19 avril 2005

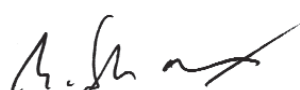
Les Commissaires aux comptes

CALAN RAMOLINO ET ASSOCIES

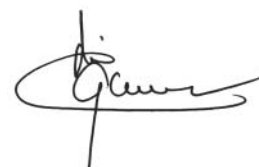
BARBIER FRINAULT & AUTRES  
ERNST & YOUNG



Bertrand de Florival



Bernard Scheidecker



Alain Gouverneyre

### 8.3.5 Rapport spécifique d'audit des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés retraités IFRS de l'exercice 2004

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

A la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Vallourec, nous avons effectué un audit des comptes consolidés de la Société, retraités selon le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, pour l'exercice clos le 31 décembre 2004 (les "comptes consolidés retraités"), tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés retraités ont été établis sous la responsabilité du Directoire, dans le cadre du passage au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne pour l'établissement des comptes consolidés de l'exercice 2005, à partir des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2004 préparés en conformité avec les règles et principes comptables français (les "comptes consolidés"), qui ont fait l'objet de notre part d'un audit selon les normes professionnelles applicables en France. Notre audit nous a conduit à exprimer une opinion sans réserve sur ces comptes consolidés. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur les comptes consolidés retraités.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés retraités ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'établissement des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

A notre avis, les comptes consolidés retraités ont été établis, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux règles d'élaboration décrites dans les notes annexes, lesquelles précisent comment la norme IFRS 1 et les autres normes comptables internationales adoptées dans l'Union Européenne ont été appliquées et indiquent les normes, interprétations, règles et méthodes comptables qui, selon la Direction, devraient être applicables pour l'établissement des comptes consolidés de l'exercice 2005 selon le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note d'introduction qui expose les raisons pour lesquelles l'information comparative présentée dans les comptes consolidés de l'exercice 2005 pourrait être différente des comptes consolidés retraités, joints au présent rapport.

Par ailleurs, nous rappelons que, s'agissant de préparer le passage au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne pour l'établissement des comptes consolidés de l'exercice 2005, les comptes consolidés retraités n'incluent pas l'information comparative relative à l'exercice 2003, ni toutes les notes annexes exigées par le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, qui seraient nécessaires pour donner, au regard de ce référentiel, une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Neuilly-sur-Seine, le 30 mars 2005

Les Commissaires aux comptes

CALAN RAMOLINO ET ASSOCIES

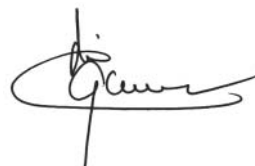
BARBIER FRINAULT & AUTRES  
ERNST & YOUNG



Bertrand de Florival



Bernard Scheidecker



Alain Gouverneure

### 8.3.6 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur le projet d'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la société Vallourec et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du code de commerce.

Votre Directoire vous propose de l'autoriser à attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre. Il lui appartient d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

En l'absence de norme professionnelle applicable à cette opération, issue d'une disposition législative du 30 décembre 2004, nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires. Ces diligences ont consisté à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du Directoire s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Directoire portant sur l'opération envisagée d'attribution gratuite d'actions.

Neuilly-sur-Seine, le 19 avril 2005

Les Commissaires aux comptes

CALAN RAMOLINO ET ASSOCIES

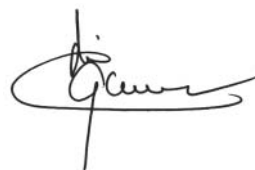


Bertrand de Florival



Bernard Scheidecker

BARBIER FRINAULT & AUTRES  
ERNST & YOUNG



Alain Gouverneyre

## 8.4 Rapport du Conseil de Surveillance

Après une année 2003 décevante et placée sous le signe de l'attente, l'année 2004 a pleinement répondu aux attentes que nous plaçons en elle quand nous vous indiquions, dans notre précédent rapport annuel, que le Groupe était particulièrement bien armé pour tirer le meilleur parti de la reprise, tout en maîtrisant les risques liés notamment à la forte hausse des matières premières.

L'année 2004 a été à tous égards une année exceptionnelle pour Vallourec avec un chiffre d'affaires consolidé qui a dépassé pour la première fois le seuil des 3 milliards d'euros, en hausse de près de 28% par rapport à l'exercice précédent, et des performances en matière de résultats en forte progression à tous les niveaux (résultat brut d'exploitation en hausse de 93%, résultat d'exploitation en hausse de 178%, résultat net en hausse de 227%). S'agissant du ratio résultat brut d'exploitation rapporté au chiffre d'affaires la performance de 14% sur l'année a été proche de l'objectif de haut de cycle (15%).

Le Conseil de Surveillance considère que ces performances ont été en tous points remarquables et adresse en votre nom ses félicitations au Directoire et, à travers lui, à l'ensemble du personnel du Groupe.

Le Conseil de Surveillance a examiné le rapport de gestion du Directoire et les comptes de l'exercice 2004 ainsi que les divers documents qui y sont joints et considère qu'ils reflètent la situation exacte de la société et du Groupe et n'appellent pas de remarques particulières.

Le Conseil a également pris connaissance du rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société.

Les excellents résultats de l'exercice 2004 permettent au Directoire de vous proposer la distribution d'un dividende double de celui versé l'année dernière, soit 3,20 € par action. Par ailleurs, le Conseil de Surveillance a demandé au Directoire d'examiner lors de l'arrêté des comptes du 1<sup>er</sup> semestre 2005 la possibilité de verser dans le courant du second semestre un acompte sur le dividende de l'exercice 2005.

L'année 2005 a débuté sous des auspices favorables, dans le prolongement direct de la fin d'année 2004. Elle verra surtout se réaliser une étape essentielle dans le développement du Groupe, avec le rachat des 45% détenus par MRW dans notre filiale commune V & MTUBES, aboutissement des réflexions engagées il y a maintenant plus de deux ans à l'initiative du Conseil de Surveillance. Grâce à cette acquisition Vallourec aura désormais la pleine maîtrise de la mise en œuvre de

la stratégie dans sa principale filiale qui représente plus de 80% du chiffre d'affaires consolidé et plus de 90% du résultat net du Groupe en 2004. La structure du Groupe connaîtra ainsi une évolution majeure, tant en cohérence qu'en lisibilité.

Le mandat confié à la Banque Rothschild pour assister le Directoire dans ces négociations a continué de produire ses effets en 2004 et a été prolongé jusqu'au terme de l'acquisition.

Le mandat de Membre du Conseil de Surveillance de M. François Henrot prend fin avec la présente Assemblée. Il vous est proposé de le renouveler pour une nouvelle période de 6 ans prenant fin avec l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

Par ailleurs il vous est demandé de ratifier la cooptation de M. Wolfgang Eging en remplacement de M. Helmut Koch, décidée par le Conseil de Surveillance lors de sa réunion du 8 mars 2005. Le mandat de M. Wolfgang Eging prendra fin, comme celui de son prédécesseur, avec l'Assemblée appelée à statuer les comptes de l'exercice 2005. M. Wolfgang Eging a fait toute sa carrière dans le groupe Mannesmann. Il est Président du Directoire de Mannesmannröhren-Werke depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, date à laquelle il a remplacé M. Helmut Koch dans cette fonction.

M. Helmut Koch qui a pris sa retraite le 31 décembre 2003 était Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec depuis septembre 1999. En tant que Membre du Directoire de MRW il avait joué un rôle important dans les réflexions et les négociations qui ont débouché sur la création de V & M TUBES en 1997. Le Conseil tient à lui exprimer ses plus vifs remerciements pour la qualité de sa contribution à ses travaux.

Enfin, il vous est demandé de renouveler l'autorisation annuelle de rachat d'actions. Cette autorisation est complétée par une résolution de caractère extraordinaire qui permettra le cas échéant au Directoire de procéder à des attributions gratuites d'actions à certains membres du personnel, dirigeants ou mandataires sociaux du Groupe dans le cadre des nouvelles dispositions offertes par la loi. Le Conseil de Surveillance est favorable à une telle résolution, qui porte uniquement sur des actions existantes, et est destinée à favoriser le développement de l'actionnariat salarié. Il est précisé que la mise en œuvre éventuelle de cette autorisation par le Directoire sera faite en concertation avec le Conseil de Surveillance.

Les autres résolutions qui sont proposées à votre vote ne soulèvent pas de commentaire particulier et nous vous invitons à les approuver.

## 8.5 Assemblée Générale Mixte du 7 juin 2005

### Résolutions

#### PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, délibérant à titre ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes, sur les conventions visées à l'article L. 225-86 du code de commerce approuve les opérations mentionnées dans ce rapport.

#### DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, délibérant à titre ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Directoire, du rapport du Conseil de Surveillance et du rapport général des Commissaires aux comptes sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2004, approuve le rapport de gestion du Directoire, ainsi que les comptes annuels qui se soldent par un résultat bénéficiaire de 30 064 060,93 €.

#### TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, délibérant à titre ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2004 et connaissance prise des comptes consolidés tels qu'ils ont été établis par la Société à la diligence du Directoire, prend acte que ceux-ci lui ont été présentés et les approuve.

#### QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, délibérant à titre ordinaire, approuve l'affectation du résultat proposée par le Directoire.

Elle décide en conséquence d'affecter le résultat de l'exercice, à hauteur de 279 460 € à la réserve légale et d'affecter le solde soit 29 784 600,93 €, augmenté d'une somme de 1 799 258,27 € prélevée sur le poste "report à nouveau" soit un montant total de 31 583 859,20 €, à la distribution d'un dividende.

Il sera ainsi versé à chacune des 9 869 956 actions constituant le capital social au 31 décembre 2004 un dividende de 3,20 €.

Ce dividende sera mis en paiement le 6 juillet 2005. Ces dividendes pourront ouvrir droit à l'imposition sur une base réduite de moitié.

L'Assemblée Générale constate, conformément aux dispositions de l'article 47 de la loi du 12 juillet 1965, qu'au titre de l'exercice 2001, il a été distribué un revenu global de 3,15 € ou de 2,42 € dont 2,10 € versés directement aux actions et 1,05 € (soit 50%) ou 0,32 € (soit 15%) d'avoir fiscal conformément aux dispositions de la loi de finances pour l'année 2002, qu'au titre de l'exercice 2002, il a été distribué un revenu global de 3,15 € ou de 2,31 € dont 2,10 € versés directement aux actions et 1,05 € (soit 50%) ou 0,21 € (soit 10%) d'avoir fiscal conformément aux dispositions de la loi de finances pour l'année 2003, et qu'au titre de l'exercice 2003, il a été distribué un revenu global de 2,40 € ou de 1,76 € dont 1,60 € versés directement aux actions et 0,80 € (soit 50%) ou 0,16 € (soit 10%) d'avoir fiscal conformément aux dispositions de la loi de finances pour l'année 2004.

#### CINQUIEME RESOLUTION

En application des dispositions de l'article 39 de la loi de finance rectificative n° 2004-1485 pour 2004, l'Assemblée Générale, délibérant à titre ordinaire, décide que l'intégralité des sommes portées à la réserve spéciale des plus-values à long terme inscrite au bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2004 soit un montant de 56 405 731,99 €, est virée au poste de réserves générales qui passera de 7 633 052,97 € à 64 038 784,96 €.

Corrélativement, l'Assemblée Générale décide de prélever sur cette réserve la somme de 1 397 643,30 € correspondant à la taxe exceptionnelle de 2,5% prévue à l'article 39 susvisé, par le crédit du compte report à nouveau.

#### SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, délibérant à titre ordinaire, décide de renouveler le mandat de Membre du Conseil de Surveillance de M. François Henrot pour une durée de six années venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

## SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, délibérant à titre ordinaire, décide de ratifier la nomination en tant que Membre du Conseil de Surveillance décidée par le Conseil du 8 mars 2005 de M. Wolfgang Eging en remplacement de M. Helmut Koch.

Le mandat de M. Wolfgang Eging expirera comme celui de son prédécesseur à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2005.

## HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, délibérant à titre ordinaire, constate que l'autorisation donnée au Directoire aux termes de la neuvième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 10 juin 2004, de racheter en bourse des actions de la Société prend fin ce jour.

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et des éléments figurant dans la note d'information ayant reçu le visa de l'Autorité des Marchés Financiers, autorise le Directoire, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du code de commerce à acheter des actions de la Société en vue :

- de leur attribution ou de leur vente (i) dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du code de commerce, ou (ii) dans le cadre d'un plan d'actionnariat ou d'un plan d'épargne d'entreprise ou (iii) en application des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du code de commerce ou
- de l'animation du marché ou la liquidité de l'action, par un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- de la remise ultérieure à titre d'échange, de paiement ou autre dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- de la remise dans le cadre de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la Société,
- de les annuler, cette dernière décision impliquant toutefois une autre autorisation donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire convoquée et tenue postérieurement à ce jour.

Les achats d'actions de la Société pourront porter sur un nombre d'actions tel que le nombre d'actions que la Société détiendra à la suite de ces achats ne dépasse pas 10% des actions qui composent le capital de la Société, sachant que le pourcentage s'appliquera à un capital ajusté en fonction des opérations qui pourront l'affecter postérieurement à la présente Assemblée.

Les opérations d'achat, de cession, d'échange ou de transfert pourront être réalisées par tous moyens en bourse ou de gré à gré, notamment par intervention sur ou hors marché, offre publique d'achat ou d'échange ou achats de blocs y compris par l'utilisation d'instruments financiers dérivés. La part maximale du capital acquise, cédée, échangée ou transférée par voie de bloc de titres pourra concerner la totalité du programme de rachat. Les opérations d'achat, de cession, d'échange ou de transfert pourront avoir lieu en période d'offre publique dans les limites autorisées par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Cette autorisation s'appliquera dans les conditions suivantes :

- le prix maximum d'achat est fixé à 200 € par action hors frais, étant précisé que le montant maximal des fonds susceptibles d'être consacré à ce programme est fixé à 40 millions d'euros,
- le prix minimum de vente est fixé à 125 € par action hors frais.

L'Assemblée Générale délègue au Directoire le pouvoir d'ajuster les prix d'achat et de vente susvisés afin de tenir compte de l'incidence d'éventuelles opérations financières sur la valeur de l'action. Notamment en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et d'attribution d'actions gratuites, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital social avant l'opération et ce nombre après l'opération.

Cette autorisation expirera à l'occasion de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2005 et au plus tard 18 mois à compter de ce jour, soit jusqu'au 7 décembre 2006.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Directoire pour décider et effectuer la mise en œuvre de la présente autorisation et notamment pour passer tous ordres de Bourse, conclure tous accords, en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et tout autre organisme, procéder à l'ajustement prévu aux articles 174-1 A et 174-9 A du décret du 23 mars 1967 en cas d'achat d'actions à un prix supérieur au cours de bourse et généralement faire le nécessaire.

Le Directoire est expressément autorisé à déléguer à son Président, avec faculté pour ce dernier de sous-déléguer à une personne qu'il avisera, l'exécution des décisions que le Directoire aura prises dans le cadre de la présente autorisation.

Dans son rapport à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle, le Directoire informera l'Assemblée Générale Ordinaire des opérations réalisées en application de la présente autorisation.

## NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux articles L. 225-197-1 et suivants du code de commerce :

- autorise le Directoire sur ses seules délibérations à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la Société qui répondent aux conditions fixées par la loi ou des sociétés liées au sens de l'article L. 225-197-2 du code de commerce, à des attributions gratuites d'actions existantes ;
- décide que le nombre total d'actions distribuées gratuitement ne pourra représenter plus de 5% du capital social à ce jour, que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition minimale de deux ans et que la durée minimale de l'obligation de conservation des actions par les bénéficiaires est fixée à deux ans ;
- prend acte que le Directoire a le pouvoir de modifier le nombre d'actions attribuées, dans la limite du plafond précité, en application d'opérations sur le capital décidées en Assemblée Générale Extraordinaire ;
- autorise le Directoire à procéder, le cas échéant, pendant la période d'acquisition, aux ajustements du nombre d'actions liés aux éventuelles opérations sur le capital social de manière à préserver les droits des bénéficiaires ;
- fixe à trente huit (38) mois, à compter de ce jour, la durée de validité de la présente autorisation.

L'Assemblée délègue tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de délégation dans les limites légales, pour mettre en œuvre la présente autorisation :

- arrêter les listes des bénéficiaires des attributions,
- fixer les conditions et le cas échéant, les critères d'attributions,
- fixer les dates de jouissance des actions,

et plus généralement faire le nécessaire.

## 8.6 Tableau des filiales et participations au 31 décembre 2004 en milliers d'euros (m€)

Sociétés	Capital	Autres capitaux propres avant affectation du résultat	Quote-part du capital détenu (%)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultat (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				brute	nette					
A) Filiales et participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de Vallourec (soit 1 974 m€)										
Filiales (50% au moins)										
Sociétés Françaises										
Setval 130, rue de Silly	6 000	25	100,00	6 098	6 098	-	-	39 710	249	260
92100 Boulogne-Billancourt 322 593 104 RCS Nanterre										
Valltubes 130, rue de Silly	100 323	40 539	100,00	216 323	200 323	-	-	47	21 299	-
92100 Boulogne-Billancourt 682 001 771 RCS Nanterre										
VALLOUREC & MANNESMANN TUBES 130, rue de Silly	473 991	221 151	55,00	296 168	296 168	38 112	-	-	78 994	27 500
92100 Boulogne-Billancourt 411 373 525 RCS Nanterre										
B) Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations										
I. Filiales (50% au moins)										
a) Sociétés françaises				54	43					163
b) Sociétés étrangères				1 338	1 073					379
II. Participations (10 à 50%)										
a) Sociétés françaises				-	-					-
b) Sociétés étrangères				-	-					11

## 8.7 Sociétés contrôlées directement ou indirectement au 31 décembre 2004 (Loi L. 233-3 du code de commerce)

### I - Contrôle direct

Dénomination	% détenu	Dénomination	% détenu
● ASSURVAL	99,00	● FINALOUREC (Luxembourg)	99,99
● SETVAL	100,00	● VALLOUREC Inc. (USA)	100,00
● VALSEPT	100,00	● VALLOUREC TUBES CANADA (Canada)	100,00
● VALLOUREC & MANNESMANN TUBES	55,00		
● ValTubes	100,00		

### II - Contrôle indirect par :

Dénomination	% détenu	Dénomination	% détenu
<b>ValTubes</b>		<b>VALLOUREC &amp; MANNESMANN TUBES</b>	
● CEREC	100,00	● PEISA (Mexique)	100,00
● ESCOFIER TECHNOLOGIE	100,00	● PRINVER (Mexique)	100,00
● INTERFIT	100,00	● VALLOUREC INDUSTRIES Inc. (USA)	
● METALS PROCESS SYSTEMS	99,70	(via VALLOUREC & MANNESMANN HOLDING Inc.)	100,00
● SIDRO ROHRBOGEN GmbH (Allemagne)	100,00	● VALLOUREC ITALIANA Srl	50,00
● SOPRENEUF	100,00	(d'autres filiales détiennent le solde)	
● SPECITUBES	100,00	● VALLOUREC MANNESMANN OIL & GAS FRANCE	99,36
● VALINOX NUCLEAIRE	100,00	● VALLOUREC MANNESMANN OIL & GAS GERMANY GmbH	
● VALINOX WELDED	100,00	(Allemagne) (via V & M DEUTSCHLAND GmbH)	100,00
● VALLOUREC ARGENTINA SA	100,00	● VALLOUREC MANNESMANN OIL & GAS UK Ltd (GB)	99,37
● VALLOUREC BENELUX (Belgique)	100,00	● VALLOUREC & MANNESMANN HOLDING Inc. (USA)	100,00
● VALLOUREC GmbH (Allemagne)	100,00	● VALLOUREC & MANNESMANN TUBES CORP. (USA)	
● VALLOUREC NORDEN (Suède)	100,00	(via VALLOUREC & MANNESMANN HOLDING Inc.)	66,67
● VALLOUREC COMPOSANTS AUTOMOBILES HAUTMONT	100,00	● V & M do BRASIL SA (Brésil)	99,40
● VALLOUREC COMPOSANTS AUTOMOBILES VITRY	100,00	● V & M FRANCE	99,00
● VALLOUREC do BRASIL AUTOPEÇAS Ltda (Brésil)	100,00	● V & M DEUTSCHLAND GmbH (Allemagne)	99,00
● VALLOUREC PRECISION ETIRAGE	100,00	● V & M SERVICES	100,00
● VALLOUREC PRECISION SOUDAGE	100,00	● V & M ONE Sarl (via V & M SERVICES)	100,00
● VALLOUREC UK Limited (GB)	100,00	● V & M STAR (via V & M ONE)	80,53
● VALTI	100,00	● VAM FAR EAST Pte Ltd (Singapour)	51,00
		● VAM PREMIUM CONNECTIONS Inc. (Canada)	100,00
		● VAM PTS (USA) (via Vallourec Industries Inc.)	51,00
<b>VALINOX NUCLEAIRE</b>			
● VALINOX NUCLEAR (USA)	100,00		
<b>VALINOX WELDED</b>		<b>V &amp; M do BRASIL SA</b>	
● VALINOX ASIA (via VALTIMET)	65,83	● V & M FLORESTAL Ltda	100,00
● VALTIMET Inc. (USA) (via VALTIMET)	100,00	● V & M MINERAÇÃO Ltda	100,00
● VALTIMET	51,30		
<b>VALINOX ASIA</b>			
● CHANGZHOU VALINOX GREAT WALL (Chine)	100,00		
<b>VALTI</b>			
● VALTI GmbH (Allemagne)	100,00		

AUCUNE SOCIETE CONTROLEE NE POSSEDAIT D'ACTION D'AUTO-CONTROLE AU 31 DECEMBRE 2004

## 8.8 Inventaire des valeurs mobilières détenues en portefeuille au 31 décembre 2004 en milliers d'euros (m€)

Désignation de la société	Nombre de titres et valeur nominale	Valeur d'inventaire
<b>I - ACTIONS ET PARTS</b>		
<b>a) Participations françaises</b>		
SETVAL	399 998 parts de 15 €	6 098
ValTubes	6 688 181 actions de 15 €	200 323
VALSEPT	2 500 actions de 15 €	35
VALLOUREC & MANNESMANN TUBES	17 379 668 actions de 15 €	296 168
<b>b) Participations étrangères</b>		
FINALOUREC	47 995 actions de 4,58 €	39
VALLOUREC TUBES CANADA	100 000 actions S.V.N.	604
VALLOUREC Inc.	1 000 actions de 50 \$	430
<b>c) Diverses autres participations</b>		
ASSURVAL	495 parts de 20 €	8
ALBERTO ROCA DEU SL	40 actions de 6,01 €	-
<b>II - OBLIGATIONS ET TITRES ASSIMILES</b>		néant
<b>Total</b>		<b>503 705</b>

## 8.9 Résultats financiers des cinq derniers exercices en euros (€)

	2000	2001	2002	2003	2004
<b>CAPITAL</b>					
Capital social	141 290 222	194 604 520	194 604 520	194 604 520	197 399 120
Nombre d'actions ordinaires existantes	9 268 031	9 730 226	9 730 226	9 730 226	9 869 956
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droits de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droits de souscription	178 500	178 500	172 250	171 750	32 020
- par remboursement d'obligations					
<b>OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	-	-	-	-	-
Résultat avant impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	15 980 435	29 404 736	25 555 607	71 129 582	-58 687 367
Impôt sur les bénéfices	-1 017 771	-2 026 370	-12 983 543	-3 192 803	-5 827 453
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	32 006 456	39 457 204	19 058 711	56 780 396	30 064 061
Résultat distribué	12 048 440	20 433 473	20 433 475	15 568 362	31 583 859
<b>RESULTAT PAR ACTION</b>					
Résultat après impôt, participation des salariés, mais avant amortissements et provisions	1,83	3,23	3,96	7,64	-5,36
Résultat après impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	3,45	4,06	1,96	5,84	3,05
Dividende attribué à chaque action existante	1,30	2,10	2,10	1,60	3,20
<b>PERSONNEL</b>					
Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	4	4	6	5	5
Montant de la masse salariale de l'exercice	320 653	452 178	422 011	530 257	594 460
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	125 665	149 523	155 074	217 987	188 462